



Le F-18A dans son "habit" de la marine américaine.

Retombées pour le Québec \$1.57 milliard promis sans garantie formelle

OTTAWA (d'après PC, UPC et AFP) — Promettant au Québec des retombées économiques substantielles, \$1.57 milliard, le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, a provoqué des réactions de joie, de suspicion et de prudence, hier, en confirmant que le gouvernement fédéral accordait à McDonnell-Douglas le contrat pour le renouvellement de ses avions de chasse.

Le "contrat du siècle", d'une va-

leur de plus de \$3 milliards, ne contient cependant aucune clause forçant le constructeur du F-18A à honorer ses engagements quant aux retombées économiques pour le Québec. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a cependant indiqué qu'il mettrait sur pied un comité de surveillance pour s'assurer que la compagnie respectera ses obligations.

Même General Dynamics, construc-

teur du F-16 et concurrent de McDonnell-Douglas pour l'obtention de ce contrat, admettait hier qu'elle s'attendait à ce que le Canada soit le premier pays, outre les États-Unis, à se procurer le F-18A. "Nous croyons toujours que le F-16 est un appareil supérieur compte tenu de l'usage qu'en aurait

fait le Canada et nous regrettons qu'il n'ait pas été choisi", explique la compagnie dans un communiqué. "Il était évident depuis longtemps que les Forces armées canadiennes étaient décidées à acquérir un appareil bimoteur."

(Suite à la page A2, 5e col.)

Les militaires ont raison des députés

L'éditorial de Marcel Pépini

"Bavures" médicales

NEW DELHI (AFP) — La presse indienne a fait état d'une série de négligences et d'erreurs survenues au cours d'opérations chirurgicales pratiquées le mois dernier. Ainsi, un homme est mort à Bihar, à l'est de l'Inde, trois semaines après une intervention chirurgicale, parce que les médecins avaient laissé une pince dans son estomac. A Hyderabad, au sud du pays, une petite fille de sept ans a perdu la vue parce que les médecins lui avaient opéré le seul oeil valide qui lui restait au lieu de traiter l'oeil malade. Dans un hôpital public près de Patna enin, une femme de 28 ans, à laquelle les chirurgiens avaient fait une césarienne deux mois plus tôt, se plaignait toujours de maux de ventre. Les chirurgiens avaient oublié un pansement dans son abdomen.

PHIL LATOULIPE: "LE TOUR DU QUÉBEC, C'EST PAS ASSEZ LONG!"



sommaire

Annonces classées	D-2 à D-17
Arts et spectacles	B-4 à B-7
Bandes dessinées	D-17
Bridge	D-15
Décès	D-19
Economie-finances	A-9 à A-11
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-8
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-19
Mots croisés	D-14
Où aller à Québec	B-7
Page documentaire	A-7
Patron	D-12
Pierre Champagne	A-12
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-4

météo

Généralement nuageux avec quelques averses. Max. 10. D. main, ciel variable.

détails en page D-2



richard daignault
à ottawa

Le pli est pris Le caucus entend s'imposer

Le pli est pris.

Marc Lalonde, le grand responsable du Québec dans le Parti libéral du Canada, venait tout juste d'expliquer aux députés les dernières concessions qu'on avait "arrachées" à McDonnell-Douglas, fabricant du F-18A.

Une vingtaine de députés étaient réunis, au bureau de Maurice Dupras, le président du caucus québécois, pour entendre "les dernières nouvelles" concernant la décision du cabinet du premier ministre Pierre Trudeau.

Dépeché directement de l'édifice Langevin où les ministres venaient de trancher en faveur du F-18A, Lalonde avait donné tous les détails de l'entente aux députés pendant que Gilles Lamontagne, le ministre de la Défense nationale,

annonçait la nouvelle aux journalistes.

Alors le jeune André Maltais, député libéral de Manicouagan, a pris la parole.

Il a demandé à Lalonde que tout le dossier de Nordair soit présenté au caucus des députés québécois.

L'affaire Nordair est un autre dossier qui traîne depuis longtemps. Le gouvernement de 200 jours de Joe Clark devait le régler mais il y avait une forte concurrence en provenance de l'Ontario pour empêcher que le gouvernement ne favorise la vente de Nordair à Québecair.

Depuis la victoire libérale du 18 février le dossier est toujours à l'étude.

Maltais demande que le ministre du Transport, Jean-Luc Pépini, et ses fonctionnaires, placent tous les faits devant le caucus du Québec avant que le cabinet fédéral ne prenne une décision.

Lalonde a acquiescé. Il a dit aux députés qu'il ne voyait aucun empêchement à ce genre de discussion des dossiers du gouvernement avec la députation.

Maltais a aussi exprimé l'espoir que les députés aient plus de temps pour examiner des dossiers qui sont très complexes. Il ne serait plus d'accord avec une opération de dernière minute.

Et pendant que cet échange se déroulait à l'édifice de la Confédération, un autre député libéral, Ian

(Suite à la page A2, 3e col.)

Policier coupable d'avoir blessé un citoyen

par Marcel COLLARD

Le policier Normand Rainville, de Charlesbourg, a été trouvé coupable sous l'accusation d'avoir causé des lésions corporelles à M. Roger Auclair, dans la nuit du 18 au 19 juin 1977.

Dans un texte de 40 pages, le juge Louis Fortin de la cour des sessions de la paix, exprime "son aversion face à la conduite cavalière, inhumaine et même brutale des policiers qui ont molesté, rudoyé, roué de coups et sérieusement blessé M. Auclair".

Les policiers ont abusé de leur autorité de façon scandaleuse, écrit le juge Fortin, en amenant deux citoyens honorables au poste de police, M. Auclair et son beau-frère, qui se sont retrouvés complètement nus et soumis à la risée générale, pour avoir doublé une automobile en franchissant une double ligne blanche sur la route.

"Il ne faut pas se surprendre que de tels incidents se produisent, d'abord parce que les citoyens ne respectent pas les policiers et les accusent de tous les maux et ensuite parce que des policiers eux-mêmes sont peut-être un

(Suite à la page A2, 1re col.)



Le Soleil, André Boucher

Une cinquantaine de personnes du troisième âge de la circonscription de Jean-Talon ont décidé de donner leur appui au OUI. Mme Françoise Gamache-Stanton, vice-présidente du mouvement des femmes pour le OUI, donne ici la parole à une militante, Mme Ivers.

voir autres informations en page B-3

Béatification de Mgr de Laval, Marie de l'Incarnation et Kateri Tekakwitha

par Jean MARTEL

Le pape Jean-Paul II procédera à la béatification de trois chrétiens des premiers temps de l'Église canadienne. Il s'agit de Mgr François de Montmorency-Laval, Marie de l'Incarnation et Kateri Tekakwitha. La cérémonie de béatification se déroulera à Rome, le 22 juin.

Cette nouvelle a été annoncée hier par le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat du Canada, et Mgr Joseph N. MacNeil, archevêque d'Edmonton en Alberta et président de la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Mgr de Laval

Mgr François de Montmorency-Laval fut le premier évêque de la Nouvelle-France, le fondateur du séminaire de Québec et un des pionniers de la vie religieuse en Amérique du Nord.

Né en 1623 dans la région de Chartres, en France, il fit ses études chez les Jésuites de LaFlèche et fut ordonné prêtre en 1647.

Il s'embarqua pour Québec en 1659 avec le titre d'évêque de Pétrée dans le but précis d'exercer les fonctions de vicaire apostolique en attendant de devenir premier évêque de la Nouvelle-France, ce qui fut fait en 1674.

En plus de fonder le grand et le petit séminaire, il mit sur pied une école d'arts et de métiers à Saint-Joachim. En outre, il institua une petite école où des enfants, Blancs et Indiens, apprenaient à lire et à compter.

Mgr de Laval se consacra non seulement à l'organisation de la vie religieuse, mais aussi à la structuration du pays. Il livra des luttes incessantes contre la traite de l'alcool; ce commerce et l'abus qu'on en faisait signifiaient pour lui la dégénérescence tant pour les Indiens que pour les trafiquants.

Fatigué et malade, il démissionna de ses fonctions, mais il continua à exercer son apostolat. Il mourut à Québec en 1708 après avoir passé 50 ans de sa vie en Nouvelle-France.

Marie de l'Incarnation

Fondatrice de la communauté des Ursulines à Québec et première supérieure, Marie de l'Incarnation arriva en Nouvelle-France en 1639. Elle y demeura, sans retourner dans son pays natal, la France, jusqu'à sa mort survenue en 1672.

Marie de l'Incarnation qu'on décrit comme un des grands personnages de la Nouvelle-France fut une mystique. Certains l'ont comparée à Thérèse d'Avila. On dit d'elle

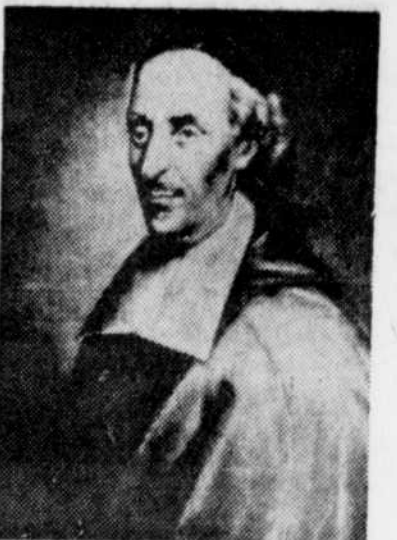
(Suite à la page A2, 2e col.)



Marie de l'Incarnation



Kateri Tekakwitha, jeune Indienne de Caughnawaga, telle qu'elle était représentée sur une image.



Mgr François de Montmorency Laval

Pas de riposte des femmes du OUI aux Yvette

par Réjean LACOMBE

Le mouvement des femmes québécoises pour le OUI n'entend pas donner la riposte aux réunions des Yvette mises de l'avant par les femmes qui optent pour le NON. Tout au contraire. Aucun grand rassemblement ou autre manifestation des femmes pour le OUI ne sera tenu au cours de la campagne référendaire.

La vice-présidente de ce mouvement, Mme Françoise Gamache-Stanton a indiqué, hier, qu'elle s'opposait à la tenue de tels rassemblements.

Lors d'une réunion regroupant une cinquantaine de personnes du troisième âge de la circonscription de Jean-Talon qui ont décidé de donner leur appui au OUI, Mme Gamache-Stanton a déclaré qu'elle ne voulait pas que

l'on se serve de "cette malheureuse question pour diviser davantage les femmes" du Québec.

Par ailleurs, au sein du Parti québécois, on partage la même orientation. Les dirigeants péquistes ne veulent pas donner la réplique aux réunions des Yvette. On indique, sur le ton de la confiance, que ce genre de réunions organisées par les tenantes du NON, leur jouera éventuellement de mauvais tours.

"Toute cette affaire, de dire une informatrice, va leur "péter" en pleine figure. C'est un grand risque politique que de jouer sur le rôle des femmes au foyer."

Les dirigeants et stratèges péquistes préfèrent concentrer leurs efforts

(Suite à la page A2, 1re col.)

RÉFÉRENDUM

Montréal est la clé du référendum

page B-3

Ryan se veut garant de l'unité du NON

page B-2

Policier coupable...

(Suite de la première page)

peu trop conscients de leur autorité, de leur pouvoir et de leur force. Le tribunal reproche aux policiers, de façon générale dans la province de Québec, de s'adresser aux citoyens d'une façon impolie et souvent grossière.

"Plusieurs, poursuit le juge, ont pris l'habitude de tutoyer les gens qu'ils interceptent et le plus souvent, comme c'est le cas dans le présent dossier, de sacrer et même de blasphémer en s'adressant à eux. Que les policiers donnent l'exemple et la situation aura tôt fait de se corriger..."

"Le tribunal a également le devoir de féliciter les policiers, et ils sont nombreux, qui se conduisent d'une façon exemplaire et qui accomplissent

leur devoir suivant les règles du civisme et de la politesse."

Après avoir analysé la preuve, le juge conclut: "Le tribunal n'est pas sans présumer des conséquences, pour le constable Rainville, d'un verdict de culpabilité, mais il doit quand même faire son devoir jusqu'au bout", en déclarant hors de tout doute raisonnable que le policier avait été partie au délit par l'exemple qu'il a donné, par les gestes qu'il a posés et surtout par son abstention d'intervenir pour prévenir ou faire cesser cette violence.

Le juge Fortin a reporté la sentence au 15 mai et il entendra alors les représentations des procureurs.

Un autre policier doit également subir son procès en rapport avec la même accusation.

Pas de riposte... (Suite de la première page)

sur la tenue de "réunions de cuisine" où ils peuvent discuter avec les femmes au foyer. "Quelques autres projets, nous avouons-les, sont actuellement à l'étude. Ce sont des choses sérieuses..." Toutefois, on s'enferme dans le plus grand secret quand il est question de ces différents projets.

D'autres réunions

Entre temps, le mouvement des Yvette, qui a vu le jour à Québec et qui s'est poursuivi à Montréal au cours des derniers jours, semble prendre de plus en plus d'ampleur au sein du comité du NON.

Déjà, une dizaine de réunions des Yvette ont été planifiées sur une base régionale ou locale et on estime qu'au moins 50 réunions de ce genre regroupant des femmes qui préchent le NON seront tenues d'ici le référendum.

Ce mouvement qui semble faire bouillir de neige soulève quelques inquiétudes au sein du Parti québécois et attire quelque peu la colère des femmes qui optent pour le OUI. Ces dernières accusent ouvertement les dirigeants libéraux de se servir de "cette bourde de Mme Lise Payette" à des fins nettement partisans.

L'une d'entre elles, Mme Albert Rioux a déclaré, hier, en présence des personnes du troisième âge qui ont décidé d'épouser la thèse du OUI, que "les libéraux riaient en pleine face des Québécoises". Elle a dénoncé ce qu'elle appelle "l'exploitation des Yvette" par les libéraux.

Au rythme où vont les choses, les tenants du OUI croient que ce genre

d'attitude des femmes qui favorisent le NON est de nature à diviser les femmes du Québec.

Béatification... (Suite de la première page)

qu'elle était une femme réaliste et rompue aux affaires.

A sa mort, elle laissa une abondante oeuvre écrite. Signalons ses "Relations de 1633", son autobiographie, ses lettres (qui constituent un volume de plus de mille pages), un catéchisme...

Née en 1599, Marie de l'Incarnation s'appelait Marie Guyart. Vers l'âge de 17 ans, elle épousa Claude Martin de qui elle eut un fils, Claude; celui-ci devint plus tard bénédictin. Deux ans après son mariage, son mari mourut, et elle travailla pour son beau-frère sur les quais de la Loire avec les débardeurs. Puis elle entra au monastère des Ursulines de Tours en 1631.

Lorsqu'elle arriva à Québec, elle demeura dans la basse ville pendant la construction du monastère. En 1650, l'édifice fut la proie des flammes. Malgré cette épreuve et la dureté des conditions de vie de l'époque, elle décida de demeurer au pays.

Kateri Tekakwitha

Lorsque Kateri Tekakwitha mourut en 1680 (il y a donc trois cents ans), elle n'avait pas encore 24

Le caucus... (Suite de la première page)

Watson, de Châteauguay, était assis avec quelque 150 journalistes à l'édifice de la presse nationale pour entendre Gilles Lamontagne et d'autres ministres impliqués dans le dossier du F-18A.

Watson, un anglophone bilingue qui représente une région du sud-ouest de Montréal, n'a pas la langue dans sa poche. Pendant que certains ministres faisaient des affirmations, on l'entendait murmurer des phrases qui semblaient plutôt prendre la contre partie.

Watson m'a dit, après la conférence de presse, qu'il était tout à fait scandalisé de la façon dont le gouvernement avait procédé pour faire avaler aux députés québécois la décision d'acheter le F-18A.

"Disgracieux", disgracieux, voilà son qualificatif. "Regardez-ça! Ils nous organisent une rencontre avec les experts, les militaires, les sociétés impliquées, tout ça dure des heures et des heures et puis, avant même que nous ayons le temps de digérer et de vérifier tout ça, ce qui aurait pris certainement au moins deux semaines, ils nous arrivent

avec la décision finale dans les heures qui suivent."

— Est-ce que l'effort que les députés ont fait a valu quelque chose?

"Sur le plan des retombées pour le Québec, oui, c'est certain. Écoutez, au départ McDonnell-Douglas refilait seulement 15 pour 100 des montants impliqués, au Québec. Maintenant la part du Québec de ce contrat sera de 49 pour 100 du grand total."

— Si je vous comprends, vous vous objectez au F-18A comme tel.

"Je ne suis pas convaincu que c'est là le meilleur choix. Ah! bien sûr, les militaires l'aiment bien. Il est plus confortable. Il a deux moteurs. Enfin c'est un avion plus attrayant pour les militaires.

Ce que je dis, c'est que ce programme va coûter beaucoup plus cher qu'on le dit, actuellement. C'est un avion qui doit encore subir des modifications.

"Alors, on verra, mais le temps prouvera que j'ai raison. On rejette le F-16, mais la première ligne de défense des Américains, s'il y a une attaque, c'est le F-16. En Europe, c'est le F-16. Alors?"

— Est-ce qu'il y a une leçon dans tout ça?

— "Quand les fonctionnaires ont décidé d'une chose c'est bien difficile d'aller à l'encontre de leur choix. Ce sont eux qui ont fait tout le travail. Je comprends l'attitude de Gilles Lamontagne. C'est une équipe de 200 experts qui lui ont recommandé le F-18A. La bureaucratie est puissante.

Quant à nous députés, nous ne savons rien, sauf à la dernière minute. Il faut trouver des moyens de s'informer."

Me permettra-t-on de rappeler un grand moment de l'histoire de la France?

"Est-ce une révolte? demandait Louis XVI au moment où la révolution française éclatait.

"Non, sire, une révolution", lui répondit son ministre.

La comparaison est hors proportion, sans doute mais l'affaire du F-18A n'est pas un simple incident. C'est un point tournant, irrévocable.

\$1.57 milliard... (Suite de la première page)

Chez McDonnell-Douglas, évidemment, la satisfaction et même la jubilation s'expriment au terme d'une dure lutte où la valeur respective des deux appareils et, surtout, la question des retombées économiques, ont alimenté un débat commencé il y a cinq ans. "General Dynamics dispose d'un très bon appareil et ils ont mené une bataille franche et ouverte" a admis un porte-parole des "vainqueurs".

Dans les milieux politiques fédéraux, l'ex-ministre conservateur de la Défense, M. Allan McKinnon, a expliqué qu'il préférait attendre de prendre connaissance du contrat lui-même avant de faire des commentaires précis, indiquant seulement que les deux appareils étaient bons et que le gouvernement dont il faisait partie aurait peut-être pris la même décision. Pour le Nouveau Parti démocratique, M. Terry Sargeant a soutenu que, si les ministres de la Défense avaient accepté, ces dernières années, la proposition de son parti de mener une étude sur les besoins réels de l'armée, on éviterait peut-être aujourd'hui une erreur de plusieurs milliards de dollars.

Chez les militaires, les réactions ont été positives, qu'il s'agisse de celle de l'ancien chef d'état-major Jacques Dextrase ou de celle du major-général Ken Thorneycroft.

Impact économique

Selon les chiffres fournis hier par le ministre Gray, les retombées économiques promises par McDonnell-Douglas dépassaient celles de General Dynamics: \$3.26 milliards contre \$2.62 milliards au niveau national et \$1.58 milliard pour le Québec seulement. Pour l'Ontario, McDonnell-Douglas prévoit des retombées de \$1.3 milliard contre \$663 millions selon General Dynamics.

Selon les termes du contrat, qui prévoit une pénalité pouvant atteindre \$120 millions en cas de non-respect, les secteurs de l'aérospatiale et de l'électronique devront jouir de 60 pour 100 des bénéfices industriels. "Nous croyons avoir fait la meilleure affaire pour l'ensemble du Canada, y compris le Québec", a lancé M. Gray tandis que M. Lamontagne admettait que l'intervention d'un groupe de députés libéraux fédéraux du Québec avait incité les deux compagnies à augmenter leurs offres de retombées économiques.

Au Québec

A Québec, le ministre du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, s'est dit surpris de la rapidité avec laquelle la décision a été prise, indiquant que le ministre Lamontagne lui avait laissé entendre que rien ne serait tranché avant la fin

d'avril ou le début de mai. Selon M. Duhaime, le Québec n'a pas obtenu hier les garanties qu'il réclamait depuis de longs mois quant aux retombées économiques dont il bénéficierait, et les chiffres dévoilés à Ottawa évoquent des retombées potentielles et non des retombées adjugées, ce qui le laisse perplexe.

Les deux plus importantes entreprises québécoises dans le secteur de l'avionnerie, Pratt and Whitney, que l'on associe au F-16 à General Dynamics depuis quelque temps, et Canadair, une société d'Etat, ont fait savoir qu'elles n'avaient obtenu aucune assurance, de la part d'un ou l'autre des constructeurs en compétition, d'être choisies pour certains sous-contrats. Le directeur général de la Chambre de commerce de Montréal, M. André Vallerand, a précisé sur sa part que son organisme veillerait aux intérêts de l'aéronautique québécoise.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS 647-3233 REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

le mot du jour

Sans objectivité

Un objectif est un but à atteindre. Alors pourquoi parler d'un but ou d'un objectif "visé"? Ça devient du pléonasme. On peut, par exemple, parler d'un but ou d'un objectif fixé.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE

6-4-6

(tirage de jeudi)

Informations: 643-8990

...les robes blanches...

twik®

le fin coton brodé «petites fleurs»

à gauche:
robe petit col,
poches et épaules brodées,
manche continue contour dentelle,
boutonnée à l'avant, ceinturée,
poche bordée dentelle.
P.M.G. \$41.

au centre:
robe chemisier,
petits points brodés,
col et manches surpiqués
P.M.G. \$38.

à droite:
robe soleil,
taille et bretelles brodées,
volant au bas,
deux poches coutures.
P.M.G. \$41.

la maison
SIMONS

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Le juge Deschênes a défié la loi (Bérubé)

par Pierre PELCHAT

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a accusé le juge en chef de la cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, de s'être immiscé dans la politique en émettant une injonction interdisant au gouvernement québécois d'exproprier la Société Asbestos.

"J'estime qu'émettre une injonction à l'encontre d'une loi explicite, c'est faire une loi au-dessus du Parlement. Cela me paraît disgracieux et certainement une ingérence directe du

judiciaire dans la politique", a déclaré précisément le ministre québécois.

Le ministre a tenu ces propos lors de l'étude en commission parlementaire du budget 1980-81 de son ministère, sachant pertinemment qu'il pouvait jouir de l'immunité parlementaire.

Selon le ministre, le juge Deschênes a défié le Parlement en émettant l'injonction dans le cas de la Société Asbestos. "L'émission d'une injonction contre le Parlement, contre la Couron-

ne, représente un défi aux lois du Québec", a-t-il dit.

Le ministre a poursuivi en disant que le juge s'était arrogé le pouvoir de faire des lois alors qu'il n'avait pas été élu. "Le Parlement a dit: vous expropriez, le juge a dit: vous n'expropriez pas. Il s'est érigé en parlementaire", a-t-il affirmé.

Le ministre a rappelé que le gouvernement québécois s'était rallié à la décision de la Cour suprême concernant la loi 101. "Lorsque le

Parlement doit constater qu'il a fait une mauvaise loi, il doit la changer", a-t-il dit.

D'autre part, le ministre a soutenu que la décision du juge était essentiellement motivée par la volonté de protéger le Parlement fédéral. "Les arguments invoqués sont des arguments de stérilisation d'une société à charte fédérale, des arguments d'inconstitutionnalité d'une intervention du gouvernement du Québec dans un secteur de commerce extérieur qui

relèverait du gouvernement fédéral en vertu de la constitution."

Réaction

Les réactions ne se sont pas fait attendre. L'opposition libérale a rapidement accusé, hier, le ministre Bérubé d'avoir tenu des propos méprisants à l'endroit des juges.

Le député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, a réclamé du vice-premier ministre, M. Jacques-Yvan Morin, qu'il dénonce les propos tenus par M. Bérubé.

M. Morin a répliqué en se portant à la défense de son collègue ministériel, affirmant que le respect des tribunaux ne va pas jusqu'à forcer les citoyens à être d'accord avec les décisions rendues par ces tribunaux.

"On doit s'incliner devant les arrêts des tribunaux quant à leur application, mais les citoyens doivent conserver leur liberté de juger ou d'estimer que les juges se sont trompés ou ont eu raison. Sinon ce serait la dictature des tribunaux", a-t-il affirmé.

L'affaire du Prêt hypothécaire Val-Bélair ira en cour contre la CUQ si cela est nécessaire

par Denis ANGERS

Val-Bélair recourra aux tribunaux pour récupérer son argent si jamais une partie des \$356,000 que la Communauté urbaine de Québec a investis en son nom au Prêt hypothécaire était perdue.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le maire de l'endroit, M. Yvan Dubé. L'éventualité de telles poursuites contre la CUQ fait d'ailleurs suite à l'adoption par le conseil d'une résolution abolissant les règlements en vertu desquels Val-Bélair contribuait aux deux fonds d'amortissement placés au Prêt hypothécaire.

En outre, la municipalité a résolu de cesser tout versement à ces fonds collectifs, préférant dorénavant procéder de la manière prévue à la loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires. Conséquemment, elle confiera désormais ses fonds au ministre des Finances du Québec, l'instituant son fiduciaire comme le prévoit ladite loi.

Cette démarche du maire Dubé pourrait d'ailleurs être sous peu reprise par son collègue de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu. Ce dernier s'est en effet engagé hier, à soumettre toute l'affaire du Prêt hypothécaire à son conseil, lors de sa rencontre du 21 avril. À la lumière des éléments qui seront alors exposés, M. Beaulieu souhaite voir l'adoption de "règlements très contraignants" pour la CUQ, en ce qui regarde la gestion des fonds municipaux.

Par ailleurs, ce matin même, le maire Beaulieu doit réclamer formellement du président de la CUQ, Marcel Pageau, des copies des procès-verbaux de toutes les réunions de l'exécutif de l'organisme tenues depuis le 1er janvier 1976. Du coup, M. Beaulieu compte

s'enquérir auprès du président Pageau, de la manière dont ces placements ont été autorisés.

"Je désire savoir si le comité exécutif a, oui ou non, entériné ces transactions. Et si non, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? de spécifier hier le maire de Loretteville." Parallèlement à ces exigences, les autorités de la municipalité veulent enfin voir reporter, du 1er avril au 1er juin, l'échéance à laquelle elles doivent verser la première partie de leur quote-part aux organismes supra-municipaux, pour l'année courante.

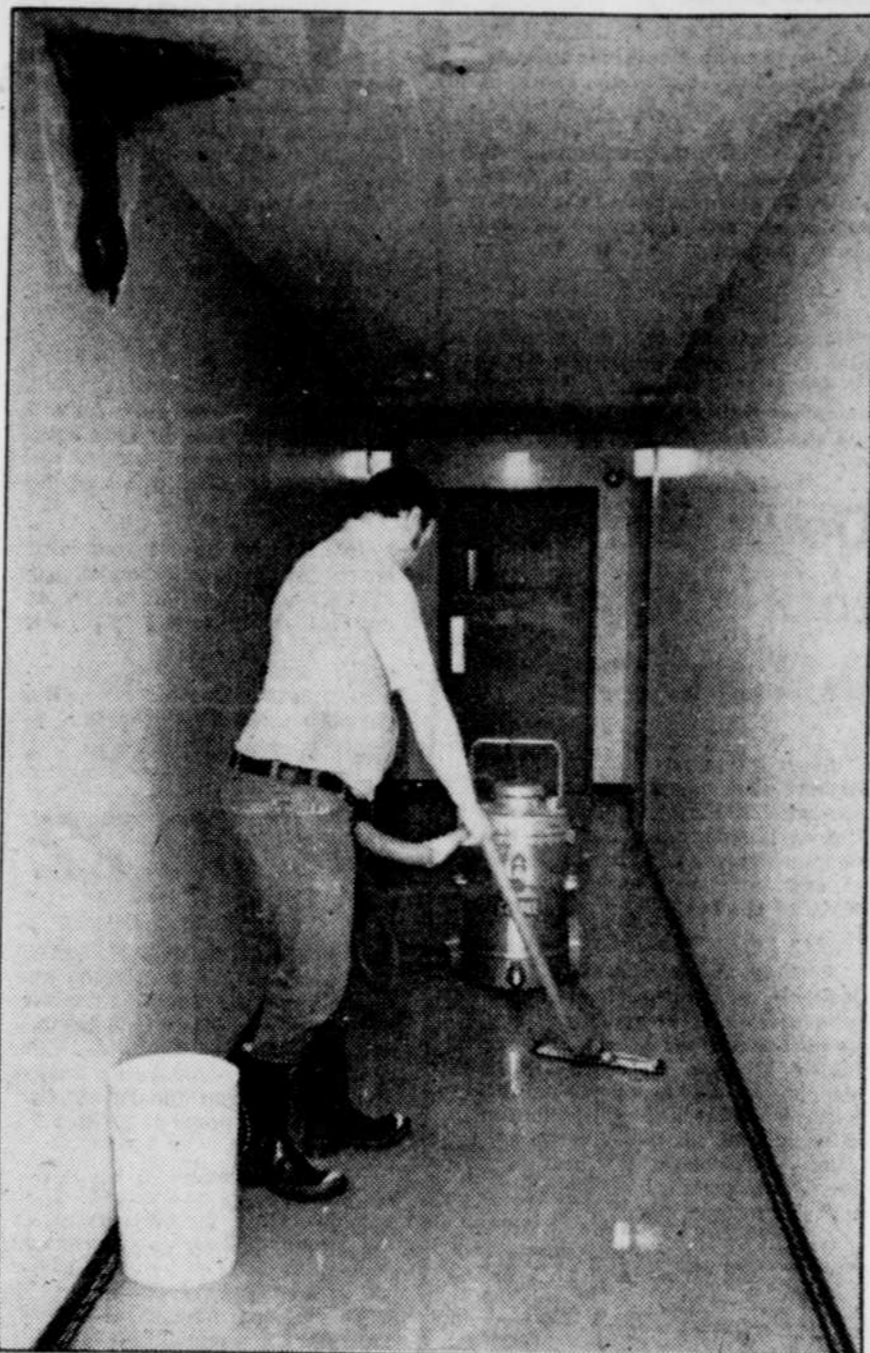
Tutelle probable

Dans un autre ordre d'idées, la Commission des valeurs mobilières du Québec recommanderait, dans le rapport qu'elle vient de transmettre au ministre des Institutions financières Guy Joron, la nomination d'un administrateur délégué, chargé de relancer la société de Sainte-Foy.

Si elle est agréée par M. Joron, cette demande de nomination d'un administrateur — révélée par le cabinet du ministre — équivaudrait à une mise sous tutelle de l'entreprise de Prêt hypothécaire. Il n'est toutefois pas assuré que la décision finale du ministre aille dans le sens de la recommandation de la commission, cette décision étant l'apanage de M. Joron.

Le ministre devrait faire connaître sa position dans le courant de la semaine prochaine.

Du côté de la CUQ enfin, c'était le calme plat hier. L'organisme attend la réception du dossier complet sur l'affaire des fonds d'amortissement avant de rendre publiquement compte de ses transactions avec le Prêt hypothécaire.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Depuis trois ans, un problème d'isolants transforme occasionnellement en mares les corridors du complexe Marie-de-l'Incarnation. Les pluies des derniers jours n'ont pas dérogé à la règle et, hier, c'est à l'aspirateur qu'on y faisait disparaître l'eau accumulée.

Trois HLM aux prises avec de graves fuites dans la toiture

par Denis ANGERS

Aux prises avec de constants problèmes d'isolants, l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) devra procéder à la réfection — totale ou partielle — du toit de trois des complexes qu'elle administre, des complexes comptant 485 logements.

C'est ce qu'a appris LE SOLEIL, au lendemain de l'apparition de sérieuses fuites dans la toiture du complexe Marie-de-l'Incarnation, un ensemble d'habitations à loyer modique sis aux abords de la rivière Saint-Charles.

Ce problème d'isolants qui entraîne des fuites d'eau se retrouve aussi dans les immeubles Jacques-Cartier et Bourlamaque, bien que dans des proportions plus modestes qu'à Marie-de-l'Incarnation.

Vieilles de trois ans, les difficultés que rencontre l'OMHQ avec les toits de ses bâtiments devraient cependant être solutionnées d'ici à l'été, de déclarer hier un porte-parole de l'organisme. A cette fin, l'office a déjà reçu l'accord de principe du bailleur de fonds provincial, la Société d'habitation du Québec, et entend procéder d'ici deux semaines au lancement d'appels d'offres pour la réfection des toitures du complexe Marie-de-l'Incarnation, le plus touché.

Cette réfection sera probablement complète, ce qui nécessitera des débours approchant les \$200,000. A défaut de mieux, et de sous, l'OMHQ

pourrait toutefois n'effectuer que des réparations d'urgence pour l'instant. Et ce, aux endroits les plus affectés par les fuites.

Quant aux toitures des complexes Jacques-Cartier et Bourlamaque, elles feront également l'objet de travaux, d'envergure moindre puisque, dans ces deux cas, les fissures sont limitées à quelques logements. Ici encore, l'OMHQ veut procéder rapidement et apporter les correctifs nécessaires d'ici à l'été.

Bains forcés

Rejetées depuis trois ans par la SHQ, les requêtes financières de l'OMHQ pour la réfection des toits ont été agréées hier, au lendemain d'avertissements qui ont rendu encore plus criants les problèmes de fuites d'eau.

Ainsi, à Marie-de-l'Incarnation, une vingtaine de locataires habitant les quatre étages d'un des immeubles ont été inondés, la pluie des derniers jours s'étant infiltrée par la toiture pour s'étaler dans les corridors et les logements. Ce problème, devenu chronique depuis 1977, a également été rencontré à l'immeuble Jacques-Cartier, en fin de semaine dernière, bien qu'à une échelle plus réduite.

Ces diverses fuites devaient d'ailleurs incommoder vivement les locataires de ces immeubles. D'autant plus que, dernièrement, certains d'entre eux ont dû assumer des augmentations de leur loyer atteignant 40 pour 100.

Mises à pied aux Industries Valcartier: Johnson savait

par Gilles OUELLET

La direction des Industries Valcartier Inc. projetait, le 3 mars dernier, d'effectuer, dans un avenir rapproché, une mise à pied d'environ 250 de ses travailleurs.

Dans une lettre "confidentielle" adressée au ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre-Marc Johnson, et dont LE SOLEIL a obtenu copie, le vice-président de la compagnie, M. Jacques Daoust, précisait que "ces mises à pied devraient survenir en avril et mai 1980"; les employés touchés ayant un droit de rappel d'une durée de 30 mois "si le travail redevenait disponible", écrivait M. Daoust.

Tout en confirmant l'envoi de cette missive à M. Johnson, le vice-président des Industries Valcartier affirmait, hier, que ce sont "aux environs de 150 travailleurs", des ouvriers non spécialisés, qui seront effectivement remerciés pour une période indéterminée

"en raison d'une baisse normale des activités de l'entreprise à ce temps-ci de l'année". Le nombre de 250 mises à pied projetées a été avancé "pour éviter d'avoir à donner de nouveaux préavis dans l'éventualité de mises à pied supplémentaires", a confié M. Daoust.

Plus tôt cette semaine, le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, qui regroupe le millier de travailleurs des Industries Valcartier Inc., annonçait la mise à pied de 170 ouvriers, dont 70 ont eu lieu il y a deux semaines; le lendemain, mercredi, le président de la compagnie, M. Charles Marquis, déclarait tout ignorer de cette nouvelle et n'était pas informé qu'il pouvait y avoir un bon nombre de mises à pied, outre les licenciements saisonniers.

Après l'envoi de l'avis du 3 mars au ministre Johnson, des rencontres patronales-syndicales auraient permis d'établir que de 150 à 170 travailleurs

seront mis à pied, d'où le chiffre avancé par les métallos dans le communiqué du 8 mars.

Licenciement saisonnier

M. Daoust a expliqué que les Industries Valcartier Inc., seul fabricant canadien de munitions militaires de petit calibre, procédait à chaque printemps à des mises à pied saisonnières, soit lorsque les contrats sont terminés à la fin de l'exercice financier.

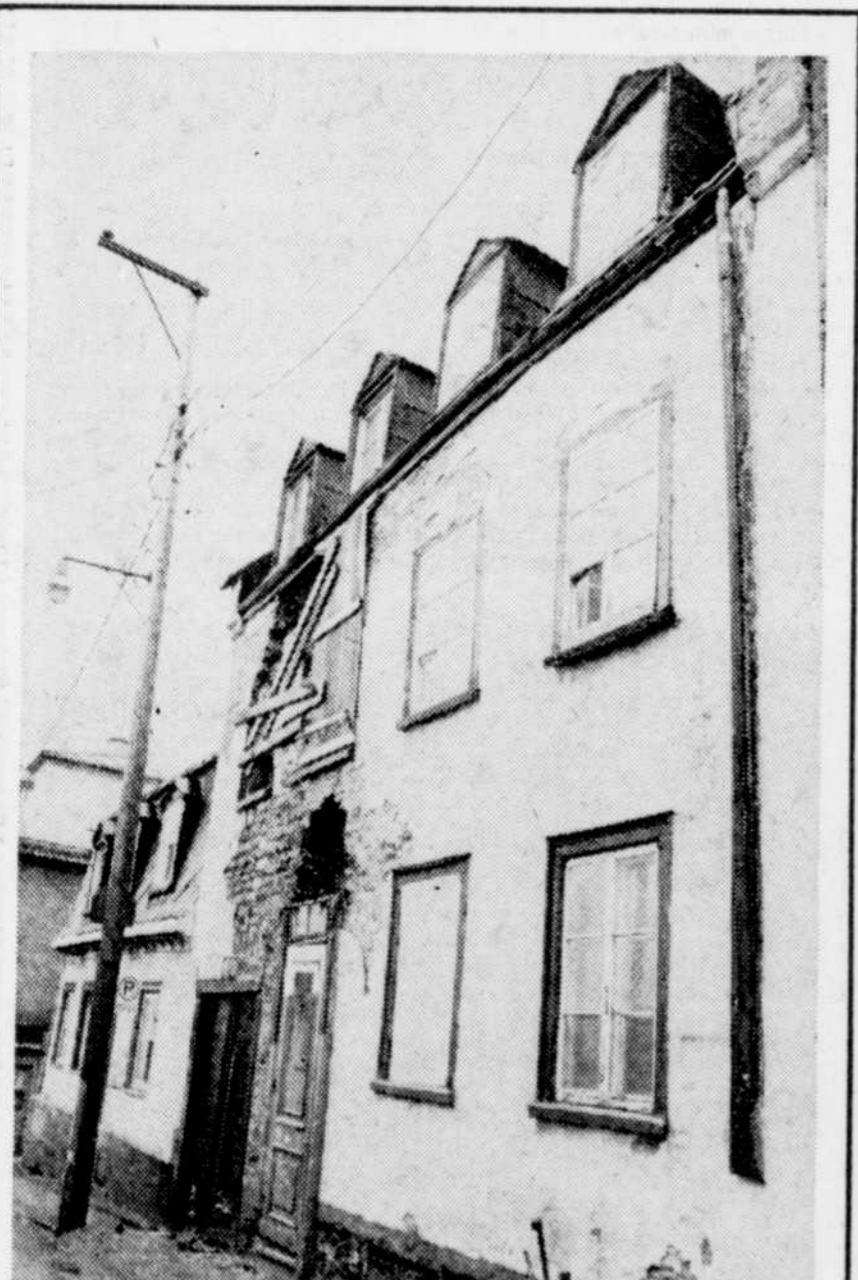
Cette année, le nombre de mises à pied est plus élevé en raison de l'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs en septembre 1979, après une grève de sept semaines; le surplus d'embauche a été fait pour permettre un rattrapage, selon les explications données par M. Daoust.

Le vice-président de la compagnie n'a pas voulu commenter une déclaration syndicale à l'effet que le grand

nombre de mises à pied serait relié à la perte d'un contrat avec la Belgique, ni l'information voulant qu'une quantité de la production ait été refusée récemment parce que non répondant pas aux normes.

Pour sa part, le représentant régional des métallos (FTQ), M. Jean-Eudes Simard, a annoncé, hier, qu'une assemblée générale des employés des Industries Valcartier sera tenue d'ici la fin d'avril pour donner toutes les informations disponibles aux travailleurs.

De plus, le syndicat demande au gouvernement fédéral de conduire une enquête afin de déterminer où iront les millions de dollars versés en subvention dans le programme de modernisation de \$20,5 millions annoncé le 25 janvier dernier. Le président de l'entreprise, M. Marquis, disait avant-hier que ce programme quinquennal commençait à être mis en application.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Mur effondré

Abandonnée par ses occupants, cette vieille maison de la rue Saint-Flavien s'est partiellement effondrée, cette semaine. Accusée de laisser-faire dans ce cas, l'administration de la capitale devait rétorquer que cet immeuble, inscrit en priorité à la liste des bâtiments à rénover dans le quartier, en avait été soustrait à la suite d'engagements de son propriétaire. Et que, à défaut d'une intervention prochaine de celui-ci, la municipalité l'incluerait à son programme d'amélioration des bâtiments incendiés ou abandonnés. Un programme en vertu duquel la ville procède elle-même aux réparations mais en facture le coût au propriétaire.

L'impôt le rend riche

OTTAWA (d'après PC) — Grâce à l'implacabilité du fisc, Bruno Kaczmarek est aujourd'hui plus riche de \$1 million... et ce n'est pas parce qu'il reçoit un gros "retour d'impôt".

M. Kaczmarek, âgé de 59 ans, un cordonnier d'Ottawa, croyait bien avoir gagné le gros lot au tirage du 30 décembre de la Loterie Provinciale, mais il ne parvenait pas, depuis cette date, à retrouver les deux billets qu'il s'était procurés.

Il y a une semaine, résigné, il se mit à préparer sa déclaration de revenu quand, à travers ses papiers, il retrouva les billets en question dont celui qui, effectivement lui rapporte la belle somme de \$1 million.

M. Kaczmarek, qui fabrique et répare des chaussures depuis 30 ans, dans une petite boutique attenante à sa maison, ne sait toujours pas ce qu'il fera de cet argent, mais il n'exclut pas la possibilité de prolonger indéfiniment la fermeture décidée il y a une semaine pour prendre une retraite prématurée.

Par téléphone
MICHAEL KASTNER
AVOCAT
61, d'Auteuil
694-1343

UN TEXTE BIBLIQUE
OU UNE PRIERE
24 heures sur 24
681-0152
Un nouveau service de Prière-Secours

LOGAUX A LOUER
Idéal pour professionnels
700 à 1,800 pi.ca.
Bâtisse neuve, toutes commodités
2661, boul. Versant Nord, Ste-Foy, Québec
Tél.: (418) 658-1819

COURS DE NATATION
ENFANTS 3 ans et plus
LE SAMEDI ou LE DIMANCHE
Début le 12 avril - Tous les niveaux
527-0694 - 651-1774
687-4045
québec natation inc.

dépôts à terme
à l'intention exclusive de nos membres
et aux adhérents éventuels.
6 à 12 mois:
15 1/2
Demandez nos taux offerts pour d'autres périodes
Aucuns frais de service.
(Montant minimum \$1 000)
Intérêts versés semi-annuellement.
Institution inscrite
à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.
**CAISSE D'ÉPARGNE
ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE
DE QUÉBEC**
229 est. boul. Charest / 529.3353

Québec et sa banlieue

Pétition demandant de relocaliser l'école de céramique à Sainte-Foy

par Vincent CLICHE

L'Association paroissiale sportive et culturelle (APSEC) de Saint-Thomas-d'Aquin, à Sainte-Foy, demande à la ville de trouver de nouveaux

locaux pour l'école de céramique qui est établie actuellement à l'école Myrand, sur la rue du même nom.

L'APSEC, dont les activités sont regroupées au deuxième étage de

l'école demande aussi de pouvoir utiliser en entier cette école afin de mieux desservir les besoins de la population locale de Saint-Thomas-d'Aquin.

La requête de l'APSEC a été faite au conseil municipal accompagnée d'une pétition signée par 1.081 citoyens du quartier.

Selon les pétitionnaires, il est question présentement de la construction d'un four à céramique extérieur. Ils s'opposent donc à la construction de ce four à cause d'une baisse prévisible de la qualité de l'environnement due aux retombées de la cheminée et d'une baisse dans la valeur du magnifique parc que la ville a aménagé l'an dernier.

D'autre part, selon l'APSEC, la construction d'un four consacrerait inéluctablement l'école de céramique à l'école Myrand et amènerait inévitablement l'éviction de l'association provinciale à plus ou moins court terme du deuxième étage de l'école Myrand.

continuer à supporter l'action des municipalités, ainsi que tous les organismes travaillant dans le domaine du loisir. C'est pourquoi, 18 de ces 23 programmes, et les documents s'y rattachant, ont déjà été diffusés aux clientèles concernées; les cinq autres le seront bientôt. Notons que ces programmes regroupent les dimensions sportive, socio-culturelle, de plein air et de recherche du domaine du loisir.

Consultation sur les loisirs à Cap-Rouge

CAP-ROUGE — La Commission municipale des loisirs organise conjointement avec le service des loisirs de la municipalité de Cap-Rouge une vaste consultation de deux jours sur l'organisation des loisirs. Cette consultation aura lieu les vendredi et samedi, 18 et 19 avril, au centre municipal de Cap-Rouge, 4473, rue Saint-Félix. C'est sous le thème "Le loisir, c'est votre affaire" qu'enfants, adolescents, adultes, personnes âgées et bénévoles d'organismes locaux seront appelés à discuter et à échanger. Les personnes intéressées à participer à cette consultation doivent communiquer avec le service des loisirs à 651-1225.

Le Colombier reçoit son permis d'occupation

SAINTE-FOY — La garderie Le Colombier, rue Bon-Air, à Sainte-Foy, recevra bientôt de la ville son permis d'occupation qu'elle avait demandé à la ville au début de l'année. Avec ce permis d'occupation, le dossier de la garderie est maintenant clos. La garderie Le Colombier poursuivra donc ses activités et plus aucun règlement municipal de zonage ne peut lui faire fermer ses portes.



affaires urbaines

La sécurité routière à Sainte-Foy

SAINTE-FOY — Le service de police de Sainte-Foy entreprend encore cette année son programme estival de sécurité routière, à l'intérieur des limites de la municipalité. Plusieurs opérations radar seront effectuées par une équipe de policiers spécialement affectée à cette tâche. En 1979, 1644 accidents de la route sont survenus sur le seul territoire de Sainte-Foy, provoquant une mortalité et des blessés au nombre de 290.

Les programmes d'assistance financière au loisir sont reconduits

QUÉBEC — Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche reconduira, pour l'année financière 1980-81, les 23 programmes régionaux d'assistance financière administrés, l'an dernier, par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Selon le ministère, il était impératif de

Deux projets touristiques à Beauport

Deux projets mis de l'avant par la Chambre de commerce de Beauport, la réalisation de dépliant et carte touristique et l'implantation de deux kiosques touristiques dans le grand Beauport, seraient en voie de se réaliser. Ce projet de la Chambre de commerce a été confié à M. Claude Guy.

Pour le moment, la Chambre de commerce est à colliger les renseignements nécessaires comme par exemple obtenir des photos du secteur commercial de la ville, du centre-ville de Beauport, de la halte routière de la rivière Beauport, des vieilles maisons, du chemin du Roy, des terrains de camping, de loisirs et culturels, du parc dans le secteur de Boischatel, des motels et restaurants.

Trois budgets dans l'île

Saint-Jean: le total des taxes diminuera, en 1980

par Gérard OUELLET

SAINT-JEAN — Le taux de taxes qu'ont récemment fixé les membres du conseil municipal de Saint-Jean, sur l'île d'Orléans, passe de \$0.20 à \$0.50 du \$100 d'évaluation.

Toutefois, même si le taux de taxes augmente, le montant global des taxes diminuera avec l'application de la réforme fiscale puisque la municipalité ne récupérera que \$0.30 du dollar disponible dans le champ d'impôt foncier scolaire rétrogradé aux municipalités depuis le 1er janvier 1980. C'est ce qu'indiquait hier le maire de cette petite localité de l'île qui compte une population de 832 citoyens, M. Roland Bonsaint.

En 1980, les autorités municipales ont prévu dépenser la somme de \$143,729 alors que \$124,010 ont été engagés par le conseil en 1979. M.

Bonsaint a expliqué cette différence par des travaux qui seront entrepris par la municipalité pour la rénovation des trottoirs, des réparations au club sportif de la municipalité et également à la citerne du service de la protection des incendies.

La taxe de l'enlèvement des ordures ménagères passera de \$36.56 à \$38.94, la taxe pour l'éclairage des rues passera de \$31 à \$32 tandis que la taxe d'affaires pour les citoyens coûtera \$15 et \$22 pour les non-citoyens. On sait que la municipalité de Saint-Jean n'a pas de réseau d'égout et d'aqueduc.

Les revenus de la municipalité s'élèveront à \$143,729 pour 1980 suite à l'augmentation du taux de la taxe foncière. Le rôle d'évaluation imposable s'élève à \$11,715,700 par la même occasion, le maire Bonsaint a précisé qu'un nouveau rôle sera déposé pour 1981.

Les dépenses de la municipalité pour 1980 sont: \$25,920 pour l'administration générale; \$58,067 pour la sécurité publique; \$32,715 pour l'entretien des rues; \$20,527 pour l'enlèvement des ordures ménagères; \$5,500 pour l'urbanisme et la mise en valeur du territoire; \$5,000 aux loisirs et la culture; \$21,000 aux autres activités et \$25,000 aux autres dépenses. Le maire Roland Bonsaint a souligné que sa municipalité terminera son exercice financier avec un surplus accumulé de près de \$43,000.

Enfin, le maire Bonsaint a donné comme exemple un contribuable de sa municipalité qui avait payé en 1979 pour les taxes municipales et scolaires la somme de \$700.50, ce même contribuable paiera en 1980 le montant de \$311.44, soit 50 pour 100 de moins pour une évaluation approximative de \$35,000.

La taxe foncière baisse de \$0.22 à Sainte-Pétronille

SAINTE-PÉTRONILLE — (G.O.)

Le taux de la taxe foncière dans la municipalité de Beauharnois (Sainte-Pétronille), sur l'île d'Orléans, passera de \$0.62 à \$0.40 du \$100 d'évaluation en 1980 suite à l'adoption d'un nouveau rôle d'évaluation imposable qui passe de \$7,700,000 à \$18,700,000.

Comme l'expliquait hier M. Gaston LeBel, secrétaire-trésorier de la municipalité, les membres du conseil iront chercher une partie du dollar laissé disponible dans le champ d'impôt foncier scolaire rétrogradé aux municipalités le 1er janvier 1980. Par contre, il lui a été impossible hier de préciser le pourcentage.

L'unique taxe de service que devront payer les 550 propriétaires

de la municipalité est celle de l'enlèvement des ordures ménagères qui passera de \$36.56 à \$38.94. L'émission de permis d'affaires rapportera à la municipalité la somme de \$5,500.

Les membres du conseil ont prévu dépenser la somme de \$147,423 en 1980 alors que \$126,124 ont été engagés en 1979. M. LeBel a précisé que le \$20,000 d'augmentation servira en partie au remboursement de la préparation du nouveau rôle d'évaluation.

Les revenus de la municipalité s'élèveront à \$147,423 (revenus de sources locales et de transferts). On sait que le nouveau rôle d'évaluation imposable est de \$18,700,000.

Le conseil prévoit dépenser en

1980 la somme de \$44,000 pour l'administration générale; \$15,300 pour la sécurité publique; \$45,079 pour l'entretien de rues; \$16,944 pour l'entretien et l'enlèvement des ordures ménagères; \$4,000 pour l'urbanisme et la mise en valeur du territoire; \$7,300 aux loisirs et la culture; \$12,000 aux autres activités et \$2,800 aux autres dépenses. Contrairement à bien d'autres municipalités du Québec, Beauharnois (Sainte-Pétronille) n'a pas de dettes à long ou à court terme.

M. LeBel a précisé qu'après l'adoption récemment du nouveau règlement de zonage, la municipalité procéderait à l'aménagement du chemin Marie-Anne, ce qui nécessitera d'importants investissements pour cette petite localité de l'île.

Saint-François va prendre 55 cents du \$1 disponible

SAINT-FRANÇOIS — Les 215 contribuables de la municipalité de Saint-François, sur l'île d'Orléans, verront le taux de la taxe foncière passer de \$0.20 à \$0.65 du \$100 d'évaluation en 1980, ce qui signifie que le contribuable de cette localité de l'île pourra récupérer \$0.55 du dollar laissé disponible dans le champ d'impôt foncier scolaire rétrogradé aux municipalités depuis le 1er janvier 1980.

C'est ce que déclarait hier au SOLEIL, M. Roland Gosselin, secrétaire-trésorier de la municipalité.

En effet, en plus de cette taxe foncière générale, le taux de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères demeure à \$29 tandis que le taux de la taxe d'affaires pour les non-résidents est de \$25. A l'instar

des autres municipalités de l'île, il n'y a pas de taxe d'eau puisque la municipalité n'a pas de réseau d'aqueduc et d'égout.

Pour l'année 1980, les autorités municipales de Saint-François I.O. ont prévu dépenser la somme de \$71,655 alors que \$56,633 ont été engagés par le conseil en 1979. Les revenus de la municipalité s'élèveront à \$71,655. Le rôle d'évaluation imposable est de \$7,711,000.

Les dépenses pour l'année se lisent comme suit: \$5,000 pour l'administration générale; \$15,000 pour l'éclairage de rues; \$9,755 pour l'enlèvement des ordures ménagères; \$4,000 pour la protection incendie; \$2,300 en paiement du terrain pour les loisirs; \$1,600 pour l'enlèvement de la neige; \$1,500 pour la

contribution au conseil de comté; \$3,000 pour l'évaluation; \$2,500 aux sports et loisirs; \$1,000 en frais de vérification comptable; \$1,500 pour l'administration du bureau et \$24,500 en prévision de la confection du prochain rôle d'évaluation.

M. Gosselin a précisé que l'augmentation des dépenses en 1980, environ \$15,000 a été prévue pour combler les coûts de confection du prochain rôle d'évaluation qui devrait être terminé pour l'an prochain.

Enfin, sur certaines priorités M. Gosselin a mentionné que la municipalité avait mis l'accent tels les travaux d'infrastructure du terrain des loisirs qui nécessiteront des investissements de l'ordre de \$45 à \$50,000, une partie étant payée à l'aide d'une subvention.

on vous aidera

au Centre d'emploi du Canada



Quatre nouveaux Centres d'emploi du Canada ouvriront bientôt leurs portes pour mieux desservir la région métropolitaine de Québec.

Chaque centre offrira à la population de son territoire tous les services d'emploi et d'assurance-chômage jusqu'ici dispensés séparément par les Centres de main-d'œuvre du Canada et par les Bureaux d'assurance-chômage.

Voici les noms, adresses et dates d'ouverture de ces nouveaux bureaux:

— ouverts le 14 avril —

Centre d'emploi du Canada Québec/Portneuf

1285, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
assurance-chômage. Tél.: 694-4830
emploi. Tél.: 694-4817

Centre d'emploi du Canada Québec Ste-Foy

930, Chemin Ste-Foy
Québec G1S 2L4
assurance-chômage. Tél.: 694-4750
emploi. Tél.: 694-3901

Le Bureau d'assurance-chômage situé sur le Chemin Ste-Foy et le Centre de main-d'œuvre du Canada du boul. Charest seront fermés le vendredi 11 avril pour permettre le réaménagement des locaux.

— ouverts le 21 avril —

Centre d'emploi du Canada Québec/Beauport

190, rue Dorchester sud
Québec G1K 5Y9
Tél.: 529-8405

Centre d'emploi du Canada Québec/Charlesbourg

137, Place des Chênes ouest
Québec G1L 1K6
Tél.: 627-4972

Le Bureau d'assurance-chômage dont les locaux sont à la Place des Chênes et le Centre de main-d'œuvre du Canada de la rue Dorchester seront fermés le vendredi 18 avril prochain.

A noter que deux autres succursales continueront d'offrir leurs services d'emploi à la population soit:

Centre d'emploi du Canada, 4096, boul. Ste-Anne, Beauport G1C 2J4. Tél.: 694-3282
Centre d'emploi du Canada, 2700, boul. Laurier, 3e étage, Village Normand, Ste-Foy G1V 2L8. Tél.: 658-4864

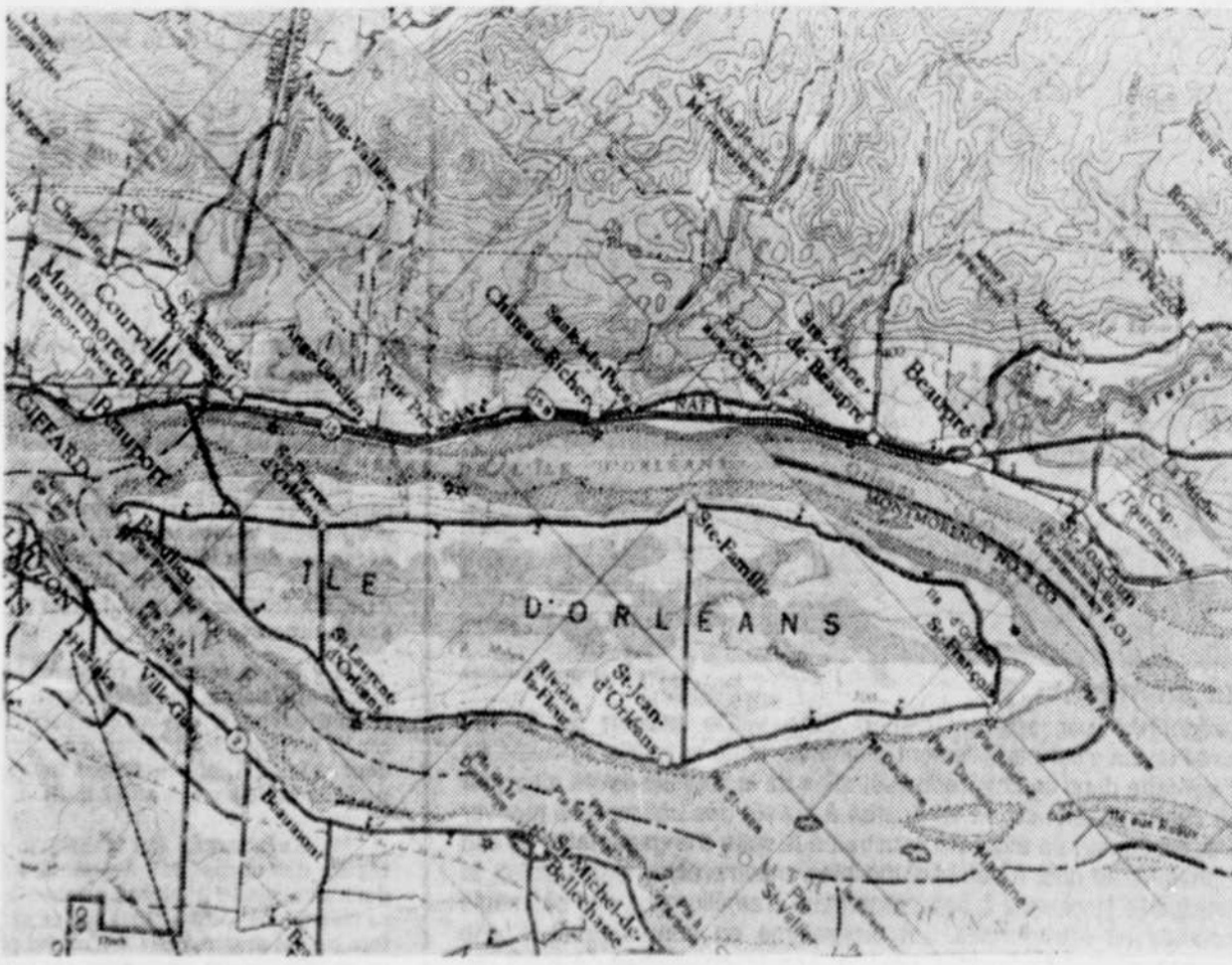
Le Centre d'emploi du Canada, pour mieux vous servir



Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Canada



Trois paroisses de l'île d'Orléans ont présenté leur budget, hier.

dans nos régions

en bref

Subventions de \$1,106,000

RIMOUSKI — Des subventions totalisant \$1,106,000 ont été accordées à 12 entreprises de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dans le cadre du programme expérimental de création d'emplois communautaire, au cours de l'année budgétaire qui s'est étendue du 1er avril 1979 au 31 mars 1980. Ce programme, qui est une des activités d'aide au développement regroupées au sein de l'Opération Solidarité économique, a ainsi contribué à la création de 211 emplois permanents.

Le CRSSS à Gaspé

RIMOUSKI — Le conseil d'administration du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 03 se réunira à Gaspé le 18 avril prochain. Le conseil profitera de l'occasion pour visiter des établissements de santé et de services sociaux de ce secteur et pour rencontrer des représentants de la ville de Gaspé, de groupes socio-économiques, de la population et de la presse locale.

Protocole d'entente

BEAUCHEVILLE — C'est aujourd'hui que le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, a présidé, au nom du ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, la cérémonie de signature d'un protocole d'entente de cinq ans relativement à la forêt privée. Cette entente quinquennale, la première de l'histoire de la forêt privée, constitue l'aboutissement de plus de trois années d'efforts pour améliorer le programme d'aide aux producteurs forestiers privés. La signature se fera en présence des représentants de chacun des 13 syndicats et offices de producteurs de bois du Québec et de la Fédération des producteurs de bois du Québec.

Mont Grand-Fond

QUEBEC — Selon le conseil des loisirs de la région de Québec, l'été 1980 constitue la saison de la dernière chance pour rendre fonctionnel un des sites majeurs nécessaires au développement du tourisme d'hiver dans Charlevoix. Le centre de ski du Mont Grand-Fond a un besoin vital d'une seconde remontée mécanique, sans quoi les investissements faits au centre ainsi que dans les infrastructures d'accueil tourneront à vide. Le comité intermunicipal qui gère le Mont Grand-Fond a acheminé au gouvernement une demande d'assistance financière à cet effet. Le CLRQ, qui dès avril 1979 appuyait le projet, tient à renouveler son appui.

Comité du OUI

LEVIS — Des adhésions au comité du OUI du comté de Lévis viennent de s'ajouter à une première liste qui avait été dévoilée il y a deux semaines. Parmi les adhérents entendus cette semaine, il y a notamment Me Guy Godreau, greffier de la ville de Saint-Nicolas, Mme Lise Morin, conseillère municipale à Saint-Nicolas et membre actif au sein de certains organismes, Mme Lucie Baillargeon et M. Emile Dubois, respectivement conseillère municipale et maire à Saint-Rédempteur, le Dr Dominique Bédard, chef du département de psychiatrie à l'Hôtel-Dieu de Lévis, ainsi que plusieurs autres personnes bien connues.

Coopérative funéraire

SAINT-MARC-DES-CARRIERES — Le conseil d'administration de l'Association coopérative des frais funéraires de Portneuf-Champlain vient de tenir sa première assemblée générale depuis sa création il y a un an. Des 1,400 membres en règle, une soixantaine se sont retrouvés dans la salle de l'école Sainte-Marie de Saint-Marc-des-Carrières pour élire des représentants de chaque paroisse, chargés de sensibiliser le milieu. L'association achève son opération sauvetage selon son président Benoît Julien puisqu'elle bénéficiera d'un prêt de \$30,000 de la Société de développement coopératif pour consolider ses dettes et repartir en neuf avec une nouvelle gerance.

Travaux de drainage

QUEBEC — Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, et le député de Kamouraska-Témiscouata, M. Léonard Lévesque, annoncent la prise en charge et le paiement par le ministère des travaux projetés dans le cours d'eau Gaudraul dans la municipalité de Kamouraska, dans le comté de Kamouraska-Témiscouata. Cette décision fait suite à la demande formulée par résolution du conseil municipal en novembre 1979. Ces travaux favoriseront les producteurs agricoles et le développement de l'agriculture dans la région. Le processus d'appel d'offre et d'octroi du contrat sera mis en branle afin de permettre la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais. Cet accord de principe ne porte pas sur la construction, la réfection ou le remplacement des ponts, clôtures ou autres ouvrages accessoires, ni sur l'enlèvement ou le transport des dépôts de pierres ou autres qui ne peuvent être étendus sans inconvénient sur les terrains. Le réglage des déblais n'aura lieu en terrain boisé ou inculte que s'il est jugé utile ou nécessaire.

Club des handicapés

LEVIS — Le Club des handicapés en marche de la Rive-Sud, un organisme à but non lucratif qui, depuis 1974, favorise l'intégration et la réhabilitation des adultes handicapés, par le biais du loisir, veut étendre son champ d'action aux enfants et grossir ses effectifs d'aides bénévoles. "Il faut briser le mur du silence". Tel est le thème d'une campagne qui vient d'être annoncée à Lévis par Mlle Diane Bissonnette, coordonnatrice du club. Celle-ci dévoilait en même temps la date de l'assemblée annuelle de cet organisme, une réunion prévue pour le soir du 17 avril, au centre Pierre-Georges-Roy, 17 rue Notre-Dame, et qui sera précédée d'un souper canadien, au même endroit. Diane Bissonnette est certes consciente du peu de publicité dont a bénéficié, jusqu'à maintenant, le Club des handicapés en marche de la Rive-Sud. "Certains le méconnaissent, d'autres en ont entendu parler, mais peu le connaissent bien. Pourtant, il semble évident qu'un grand nombre de personnes sont touchées de près ou de loin par le sujet; que ce soit en vivant avec une personne handicapée ou en la côtoyant."

"Le club devrait donc impliquer plus de membres et de personnes bénévoles", soutient la coordonnatrice, en lançant l'invitation à toutes les personnes qui désirent se dévouer dans le milieu de la déficience et du handicap physiques.

L'île aux Grues est isolée par la glace, au quai de Montmagny

par Réal LABERGE

ILE AUX GRUES — Traverser le fleuve en canot, au milieu des glaces, entre Lévis et Québec, ça c'est du sport!!

Mais "canoter" 30 veaux de 200 à 250 livres sur une distance cinq fois plus longue, entre l'île aux Grues et la terre ferme, avec une ligne de flottaison à cinq ou six pouces du bord, "c'est un peu moins le fun!"

Et pourtant, c'est l'expédition périlleuse auquel doivent recourir depuis quelques jours les insulaires de l'île, parce que le traversier La Marjolaine tarde à reprendre son service vers Montmagny, à cause de la glace qui s'accumule encore dans le chenal du bassin donnant accès au quai de Large.

D'autant plus qu'on ne réussit pas toujours la substitution sans avatars! Ainsi, lors d'une des quatre traversées,

on a perdu un veau. La bête a été trouvée noyée au fond d'un canot qui a pris l'eau, vu les surcharges inhérentes à ce système de transport d'urgence.

On ne peut plus attendre

A l'île aux Grues, l'accès au quai est libre depuis plus d'un mois. C'est Montmagny qui ne peut recevoir le traversier, dont la reprise du service devait avoir lieu lundi.

Entre-temps, les insulaires se retrouvent devant une situation qui ne souffre pas de plus longs retards. "Il faut vendre les veaux de l'année. A chaque jour, les prix baissent. Au rythme de \$0,05 la livre par semaine. Et pour les vendre, il faut les livrer sur la terre ferme."

De plus, des veaux, ça se nourrit avec du lait. Or le lait à l'île est destiné à la production du cheddar de la fromagerie, une industrie commu-

nautaire ouverte depuis 1977. Autre raison de traverser les veaux.

Dans les circonstances, on a eu recours à cette formule de dépannage: la liaison par canots, "comme dans le temps!"

Lundi et mardi, on a traversé des veaux. Ce qu'on devra continuer lundi prochain, si d'ici là La Marjolaine n'a pas repris son service maritime.

Hier, c'est de la moulée qu'il fallait "charroyer" en canot. "Mais c'est dispendieux; c'est loin d'être rentable. Et ça prend bien du temps à bien du monde. Sans compter que la moulée arrive souvent à l'île mouillée, dans le fond des canots."

Par ailleurs, pour la liaison avec l'île aux Grues, les insulaires disposent d'un service aérien avec l'aéroport de Montmagny.

Toutefois, le maire, M. Michel Normand, remarque que c'est fait avec

de petits avions surtout utilisés par les passagers, pour la maille, l'épicerie... et autre menu fretin. Quant au reste, ça coûte cher, ou c'est trop lourd!

Bloqué pour longtemps?

Quant à la reprise du service de traversier, on ne sait pas si c'est pour longtemps encore que va durer le blocage des glaces, dans le chenal qui creuse la rivière de Montmagny à travers le bassin embourbé de glaise, qui se prolonge sur plus d'un demi-mille entre le quai de Montmagny et la ligne de libre navigation du Saint-Laurent.

C'est toujours là le problème, d'une année à l'autre. Car à l'île aux Grues, le quai est déjà libéré depuis plus d'un mois. Et la saison du traversier La Marjolaine est écourtée d'un autre mois à l'automne, en novembre, toujours à cause des difficultés d'accès au quai de Montmagny.

La solution, selon deux maires

Un autre quai à l'Anse-à-Gilles

ILE AUX GRUES (R.L.) — Selon les maires de l'île aux Grues et de Cap-Saint-Ignace, MM. Michel Normand et André Deladurantaye, les problèmes de liaison maritime entre l'île et la terre ferme ne seront définitivement solutionnés que par la construction d'un nouveau quai à l'Anse-à-Gilles, à environ deux milles à l'est de Cap-Saint-Ignace.

Il y a là un emplacement, a-t-on précisé hier au SOLEIL, qui permettrait un aménagement portuaire relativement peu onéreux, parce qu'un quai de dimensions restreintes suffirait pour atteindre l'eau profonde, évitant tous les inconvénients du quai de Montmagny.

"Surtout, a ajouté le maire de l'île aux Grues, que nous n'aurions plus à nous préoccuper des changements quotidiens des marées, pour les traversées, comme c'est présentement le cas au quai de Large, où La Marjolaine ne peut accoster qu'à la fine pointe des marées."

On pourrait ainsi en venir à un horaire fixe du traversier, plutôt que d'être soumis à une cédule irrégulière, toujours variable, au gré des marées.

Plus court

Outre que le projet portuaire de Cap-Saint-Ignace, qui doit être rendu public aujourd'hui par un comité conjoint des deux municipalités concernées, comportera cet autre avantage de réduire de près de la moitié la traversée de l'île à la terre ferme. La distance serait ramenée de 5,5 milles à environ trois milles.

D'un coût évalué à \$2 ou \$3 millions, le nouveau quai ne s'avèrerait guère plus dispendieux que le dragage du bassin de Montmagny, "toujours à recommencer". Ce qui fait "que les gens du gouvernement fédéral en retardent le creusage depuis des dizaines d'années, et que la situation empire d'une année à l'autre", selon le maire de l'île aux Grues, M. Normand.

Nouveau traversier

D'autre part, l'aménagement portuaire projeté à l'Anse-à-Gilles prévoit l'installation d'un débarcadère adapté au nouveau traversier, qui doit remplacer La Marjolaine, en septembre prochain.

Il s'agit d'un navire de type "roll-on roll-off" pourvu de rampes d'embarquement aux deux extrémités. Le traversier est en construction depuis décembre dernier aux chantiers de la compagnie Les Bateaux Tur-Bec Ltée, de Montréal. Tout laisse croire qu'il

sera terminé à temps, pour l'automne prochain. De 47,5 mètres par 12 de large, et d'un tirant d'eau de 1,85 mètre, ce nouveau traversier d'un coût de \$2,8 millions aura une capacité de 120 passagers et de 24 véhicules.

Toujours utile

Selon par ailleurs M. Normand, le transfert du service de traversier à Cap-Saint-Ignace ne signifie pas que le quai de Large de Montmagny, qui a été agrandi et pourvu d'un nouveau débarcadère, l'année dernière, restera inutilisé et sans usager.

Le quai de Montmagny sert déjà, a-t-il rappelé, pour les excursions touristiques sur le Saint-Laurent et autour des îles du secteur, de même que pour les bateaux, comme ceux des célèbres frères Lachance, qui font la navette pour le transport des chasseurs de grandes oies blanches et autres oiseaux migrateurs.

On pourra le convertir en un véritable port de plaisance pour l'accueil des nombreux bateaux de plaisance et des chaloupes de pêcheurs qui ont déjà leur port d'attache ou d'escale dans la rade de Montmagny.

Le quai de l'île

Par ailleurs, à l'île aux Grues, l'amélioration projetée de la liaison maritime exigera également d'importantes réfections. Il faut rallonger le quai actuel d'environ 250 pieds, pour disposer d'un nouveau d'eau plus satisfaisant, et en porter la largeur "à au moins une fois et demie l'étroit corridor actuel, qui ne permet pas d'ouvrir les portes entre deux autos côte à côte".



Le quai de Large est difficile d'accès.

Le Soleil, Jean Vallières

PORTE-PATIO
THERMO 5 PIEDS

SPECIALITES

- Portes, fenêtres
- Tout genre revêtements
- Réfection de toitures
- Menuiserie générale

ESTIMATION GRATUITE

JEAN PERRIN GAULIN

RENOVATION

300, Marie Incarnation
Québec

681-6137

SPECIAL \$395

Pensée du jour

"Si vous voulez que l'on garde votre secret, gardez-le vous-même."

Gracieuseté du RESTAURANT LA SAUVAGERE St-Jean-Chrysostome 839-7914

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Les orzo, douze et treize avril
Chapon de grain au Riesling
accompagné d'asperges
hollandaises. Précédé d'un
velouté printanier et suivi de
la soupe anglaise.

Café
Le tout \$11⁰⁰

27, Ste-Angèle, Québec
692-3835

(Annonce)

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile -et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la

svelte de votre ligne, si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite-combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

ENEZ VOIR NOS dauphine '80

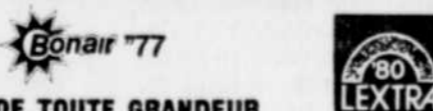
Longueur de 19' à 35'



La roulotte du connaisseur



Disponibles: tentes-roulottes



DE TOUTE GRANDEUR

Quelques modèles 1979 à \$2,195 (8 places)
prix spécial à partir de

ROULOTTES LANGLOIS INC.

4090, boul. Hamel, Ancienne-Lorette - 872-8944
6090, boul. Sainte-Anne, L'Ange-Gardien - 822-0671
Lundi au vendredi, 9h à 17h. Samedi, 9h à 17h.
Le soir, ouvert sur rendez-vous.

Birks présente les bagues du printemps

Une nouvelle collection qui reflète le style passionnant des années 80.

Ces nouvelles bagues en or serties de pierres de couleur illustrent un nouveau concept Birks... une nouvelle interprétation du design qui vous fera vibrer au rythme enlevant d'une nouvelle décennie.

Les nouveaux styles allient légèreté et fantaisie, mais ce qui les caractérise avant tout, c'est la qualité. Ces bagues, en or jaune 18 ct brillent de l'éclat d'une fine émeraude, d'un saphir, d'un rubis et d'autres pierres de couleur avec diamants.

Si vous recherchez la nouveauté et la fraîcheur - à mi-chemin entre le classique et l'avant-garde - vous les trouverez dans notre romantique collection de bagues du printemps.

À compter de \$500. Jusqu'au 19 avril seulement.
A notre succursale de Place Ste-Foy seulement.

BIRKS
JOAILLIERS

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-O. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pépín

Les militaires ont raison des députés

Les militaires ont eu raison des 74 députés libéraux du Québec. Le gouvernement canadien a finalement retenu le chasseur F-18A construit par McDonnell Douglas, contrairement au choix exprimé par plusieurs députés, qui bataillaient en faveur du F-16, construit par General Dynamics.

Au chapitre des retombées économiques, les deux géants de l'aviation auront combattu jusqu'à la fin pour rendre plus attrayante leur proposition, en gardant à l'esprit que la moitié des députés libéraux du pays viennent du Québec.

Le résultat net paraît à première vue assez équilibré, bien qu'il faudra attendre plusieurs années avant de pouvoir vérifier si les promesses de retombées économiques ont été effectivement remplies. L'avion choisi en effet n'existe qu'à l'état de prototype, tandis que l'autre vole à plusieurs centaines d'exemplaires dans le ciel européen. En cours de route, non seulement des modifications peuvent être apportées à l'appareil, mais le constructeur peut décider, en invoquant toutes sortes de bonnes raisons, que ses engagements envers l'industrie aéronautique québécoise ne tiennent plus.

Tout en cachant mal leur déception, les députés qui ont le plus vigoureusement combattu en faveur du F-16 se félicitent que leurs

pressions aient forcé McDonnell Douglas à ajouter quelque \$800 millions de retombées économiques pour le Québec, ce qui rend la décision moins odieuse, sans convaincre tout à fait le public de son bien-fondé.

Comme les deux gros constructeurs se disputaient une manne de plusieurs centaines de millions de dollars — le coût exact de ces engins n'est pas encore précisé — ils n'ont rien ménagé pour influencer le milieu politique fédéral. De leur côté, les députés, peut-être aiguillonnés par la campagne référendaire, ont enfin choisi de surveiller d'abord les intérêts de leurs commettants, ce qui ne leur est pas souvent arrivé depuis deux décennies.

Il convient en effet de féliciter les députés québécois de l'ardeur qu'ils ont mise à forcer les autorités politiques et militaires à fournir des renseignements précis, à répondre à leurs objections et entendre leurs recommandations. Parce qu'ils ont pris le risque de sortir de l'ombre et même de contester ouvertement le secret qui entoure ces décisions majeures, ils ont pu rallier derrière eux l'opinion publique et obtenir en retour certaines garanties additionnelles.

L'incident démontre en même temps, cependant, l'iniquité d'un système qui oblige, au nom de la solidarité partisane, des députés à

approuver les yeux fermés des décisions qui impliquent une dépense aussi élevée, sans détenir tous les renseignements pertinents.

Ce n'est qu'à la suite de pressions répétées en effet que le ministère de la Défense, pourtant dirigé par un Québécois, a consenti à réunir les députés et leur permettre d'interroger directement les fonctionnaires et les représentants des deux avionneries. Malheureusement, après avoir écouté pendant six heures les plaidoyers des deux camps, tout en avançant à toute vitesse des dizaines de documents techniques, les députés n'ont pas eu le temps de digérer ce dossier.

La réunion n'était pas aussitôt terminée en effet que le cabinet annonçait sa décision, plaçant les députés devant un fait accompli. Cette procédure illustre le mépris de la machine gouvernementale pour les simples parlementaires et la difficulté, pour un député consciencieux, d'affronter les mains nues des fonctionnaires armés de statistiques.

Une procédure plus normale aurait été la convocation d'une commission parlementaire où tous les députés, y compris ceux de l'opposition, auraient pu interroger des témoins, commander l'avis d'experts et soulever les avantages et inconvénients des deux appareils, tant sur le plan militaire qu'économique. Non seulement

cela n'a pas été fait, mais les députés de l'opposition n'ont même pas eu droit à une simple réunion d'information. Ils pourront tout au plus livrer leurs commentaires lors de l'étude des crédits du ministère de la Défense, après que la décision a été prise. Quant au public, malgré l'importance de ce contrat, on n'a pas jugé bon de l'inviter à exprimer son avis.

La tâche des députés québécois n'est cependant pas terminée. Plusieurs dossiers québécois traînent en longueur, à commencer par le sort de Nordair. La solidarité dont ils ont fait preuve dans l'affaire des avions devrait se transformer en habitude. Mais surtout, ils devront surveiller de près la réalisation des engagements de McDonnell Douglas, pour éviter que le Québec ne soit la victime d'une grossière manoeuvre en faveur de l'Ontario, tout comme ils devront garder les yeux ouverts lorsque viendra le moment de drainer des fonds publics dans les coffres de Chrysler.

Au moment où on parle de réforme parlementaire, cet incident devrait inciter plus de députés à réclamer des moyens normaux de travail, notamment des comités parlementaires bien équipés, pour scruter les décisions avant qu'elles ne soient prises plutôt qu'après.

Marcel PEPIN

La semaine allemande

Les Québécois et les Allemands ne sont pas voisins par la géographie. Les occasions de développer des relations culturelles ne sont pas aussi courantes et ne surgissent pas de façon spontanée comme cela se produit avec les Américains, les Français et même les Britanniques.

C'est donc une entreprise louable et d'intérêt réciproque que de tenir cette semaine à l'université Laval une semaine consacrée à la culture allemande qui appartient en premier lieu au peuple allemand mais aussi dans une large mesure à la civilisation occidentale.

Le citoyen québécois n'a pas eu de raison de développer des haines dites héréditaires envers les Allemands. D'ailleurs on peut dire que cette notion de "haine héréditaire" où elle serait ancrée est souvent une de ces opinions toutes faites qui est plus superficielle que l'on pourrait penser.

Sans trop forcer la logique, on peut dire que le peuple allemand est bien placé pour comprendre que l'on peut vivre en harmonie tout en étant souverain dans des territoires différents même si les échanges économiques s'effectuent à l'avantage de tous. En

effet, il y a trois pays de langue allemande: la République fédérale allemande, la République démocratique allemande et l'Autriche qui ont appris à coexister.

En général, les clichés ne s'estompent pas facilement surtout lorsqu'ils sont entretenus. A ce sujet, il faut se méfier de l'image stéréotypée ridiculement négative des Allemands projetée par des émissions télévisées au Canada.

D'ailleurs le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, Helmut Schmidt, rappelait, assez vivement, lors d'une visite au Canada que l'époque nazie était révolue et que "32 ans après la Seconde Guerre mondiale, il était temps que l'on se rende compte qu'une Allemagne nouvelle avait surgi."

Les manifestations culturelles comme celles qui se déroulent présentement à l'université Laval sont importantes parce qu'au delà des slogans qui généralisent ces contacts à la base, grâce à la musique, la peinture, la langue, le cinéma et l'industrie, permettent de connaître le détail de l'ensemble d'une culture et d'en arriver à élaborer une meilleure synthèse de la réalité.

Maréchal FRANCOEUR



lettre

Les trouvailles monétaires de Robert Bourassa

Depuis quelques mois, M. Robert Bourassa parcourt systématiquement le Québec pour diffuser sa dernière trouvaille en date, qu'il est allé chercher on ne sait où. Selon lui, tout système d'union monétaire est inséparable d'un contrôle parlementaire unique et va nécessairement de pair avec toute politique fiscale. Malheureusement ni l'histoire, ni la théorie ne sont là pour appuyer son argumentation et pour nous rendre crédible sa nouvelle thèse.

Ainsi non seulement les ex-unions monétaires, telles l'Union latine (1865 à 1925, regroupant la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et, après quelques années, la Grèce), l'Union monétaire scandinave (1873 à 1922, comprenant le Danemark, la Norvège et la Suède), la "pseudo-union monétaire" de l'Irlande avec le Royaume-Uni (1922-1972), ou l'Union monétaire d'Israël avec l'Angleterre (1948-1955), durant leur existence, n'ont nécessité le contrôle d'un seul Parlement central, mais même actuellement les unions monétaires comme celles qui existent entre le Luxembourg et la Belgique (depuis 1921) ou entre les pays francophones de l'Afrique équatoriale et de l'Afrique occidentale (depuis 1964) ne sont

administrées par un Parlement central.

Ces systèmes monétaires relevaient à l'époque ou dépendent actuellement de technocrates nommés par les autorités membres de l'union monétaire selon différentes conventions, mais conservant un bon degré d'autonomie. Il en est actuellement de même avec la Banque du Canada alors que le ministre des Finances du Canada n'a pas droit de vote lors des réunions du conseil d'administration.

Fiscalité-monnaie

M. Bourassa appelle à sa rescousse la création, toute récente encore (le 13 mars 1979), de l'ECU du Marché commun et de la première élection au suffrage universel (en juin 1979) d'un Parlement européen. Or, cet exemple tend au contraire à infirmer sa thèse. La création du nouveau système monétaire européen est non seulement antérieure à l'élection du Parlement européen, mais relève d'un autre organisme, le Conseil européen, composé de représentants des Etats membres, appuyés d'experts; et ce nouveau mécanisme monétaire est attentivement surveillé par les gouvernements des pays membres et en particulier par les gouvernements allemand et français.

En d'autres mots le lien, dit nécessaire par M. Bourassa, entre une monnaie centrale et les élus du peuple, n'existe précisément pas dans son exemple et ne sera probablement pas établi avant fort longtemps (la Grande-Bretagne n'a même pas accepté de s'associer à ce nouveau système monétaire). D'ailleurs l'ECU ne constitue qu'une monnaie de compte (une monnaie fictive) qui n'a comme seul but que de mieux limiter les fluctuations des monnaies des pays participants; ce système ne constitue actuellement qu'un "serpent monétaire amélioré".

La relation nécessaire fiscalité-politique monétaire de M. Bourassa n'est pas plus soutenue par les faits que par la théorie. M. Bourassa ignore peut-être que les monétaristes de l'école de Chicago, qui considèrent que ce lien n'existe pas, tailleraient en pièces sa théorie si cela en valait la peine. En réalité aucune des expériences d'union monétaire, dont on vient de parler, ne comprend cette liaison institutionnelle fiscalité-monnaie.

Bien plus, il y a depuis fort longtemps une quasi union monétaire entre les Etats-Unis et le Canada. Par exemple la plupart du temps tout mouvement

du taux d'escompte du "Federal Reserve System" est suivi quelques jours après d'un réajustement semblable de la Banque du Canada. Cette relation a même été relativement institutionnalisée en 1963 et 1964: pour échapper à la taxe spéciale sur les investissements ou placements américains à l'étranger le Canada promettait alors aux Etats-Unis de ne pas dépasser un plafond de réserves de \$2,600 millions en devises américaines. Or, à ce que l'on sache, le ministre des Finances canadien n'a jamais demandé quelques permissions à Washington pour augmenter ou diminuer les impôts. Bien sûr, il est évident que des changements au point de vue monétaire entraînent certaines contreparties fiscales; et effectivement l'évolution de la monnaie américaine oblige à certains ajustements dans la politique économique canadienne. Mais cette liaison relève avant tout de la dépendance de l'économie canadienne par rapport à celle américaine; la relation monnaie américaine-fiscalité canadienne n'est ni directe, ni imposée, ni encore moins nécessaire.

Comme aux Etats-Unis

Le projet du gouvernement québécois ressemble par certains côtés au système monétaire

américain avec ses banques centrales régionales; avec cependant la différence énorme qu'un certain nombre d'administrateurs du système bancaire seront nommés par le Québec pour pouvoir, au besoin, défendre (non imposer) les intérêts du Québec alors que les Etats américains n'ont rien à dire sur ce point. Actuellement, les gouverneurs de la Banque du Canada représentent différents intérêts, pas nécessairement convergents; surtout quand l'on sait que le mécanisme de persuasion morale ne fonctionne pas dans un seul sens et permet aux dirigeants des banques à charte des différentes régions du Canada de faire aussi valoir leur opinions. Pourtant malgré les multiples possibilités de friction, ce système fonctionne.

Aux Etats-Unis les intérêts des Etats de l'Ouest sont souvent différents de ceux de l'Est; les écarts dans les taux d'escompte des banques "de réserves" régionales américaines sont fort significatifs à ce propos et représentent un aspect du genre de marge de manoeuvre que le système monétaire de l'Union canadienne pourrait donner au Québec. Ajoutons aussi que malgré l'union monétaire qui existe aux Etats-Unis, les différences fiscales entre les divers Etats américains sont

beaucoup plus grandes qu'entre les provinces canadiennes.

Par exemple l'impôt sur le revenu des particuliers imposé par le Massachusetts ou par l'Etat de New York est cinq fois ou quatre fois plus élevé respectivement que dans le Vermont, sans compter que la ville de New York a aussi son impôt sur le revenu des particuliers. Cet impôt est neuf fois plus élevé dans l'Oregon qu'en Californie; l'impôt sur le revenu des corporations est au contraire deux à trois fois plus élevé dans le Vermont qu'à New York ou à Boston, et trois fois plus dans l'Oregon qu'à San Francisco; le Texas n'a même pas d'impôt sur les particuliers ou les compagnies. Pourtant ces Etats ont tous la même monnaie; ce qui prouve que la politique fiscale n'est pas liée à celle monétaire.

Il ne serait peut-être pas inutile de suggérer à M. Bourassa de retourner à ses manuels d'économie pour se rafraîchir la mémoire sur le fonctionnement et le rôle de la monnaie et ses relations avec la fiscalité... Après tout, nous sommes à l'époque de l'éducation permanente!

Pierre-André Julien
Economiste



Le Soleil, Roland Maroux
Quatre membres du groupe qui a fait la traversée du parc des Laurentides, reliant Métabetchouan à Stadaconé (Québec). Au pied de la Grande-Hermine, à leur arrivée, le 13 mars, parc Cartier-Brébeuf, Denis Lapière, 55 ans, de Charlesbourg; Georges Girard, 65 ans, de Giffard; Georges Boucher, de Sainte-Foy et Louis Lefebvre, de Charlesbourg, tous deux âgés de 27 ans.

Le charbon revient à la mode

par Jean-Louis Lemarchand

PARIS (AFP) — Avec la hausse de plus de 100 pour 100 en 1979 du prix du pétrole brut, toutes les autres sources d'énergie deviennent intéressantes, de l'alcool de canne à sucre aux schistes bitumeux et autres pétroles lourds. Les chercheurs, les experts mais aussi les farfelus se manifestent...

La plus sérieuse des énergies de substitution demeure incontestablement le charbon: avec les techniques actuelles 500 milliards de tonnes peuvent être exploitées, 200 années de production mondiale ou encore 2.000 années de consommation d'un pays comme la France.

D'ici la fin du siècle, il faudra au moins tripler la production du globe — 2,6 milliards de tonnes en 1978 — si l'on veut disposer de l'approvisionnement énergétique suffisant pour répondre à une croissance économique même modérée, estime le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) M. Ulf Lantze.

Une progression annuelle de 5 pour 100 de la production de charbon est rendue nécessaire par un ralentissement des programmes nucléaires — un retard de 50 pour 100 par rapport aux prévisions de 1974 en raison de la pression des défenseurs de l'environnement — mais aussi par la révision en baisse des perspectives de production de pétrole de l'OPEP.

Les experts officiels découvrent que le charbon est très compétitif face au pétrole. Avant même les mouvements de hausse consécutifs à la crise iranienne, une centrale alimentée au charbon produit une électricité moins chère que le fuel, de 30 pour 100 aux Etats-Unis et de 15 pour 100 dans les pays importateurs de charbon, selon l'AIE.

Outre cet aspect purement économique, le développement de charbon répond à des impératifs de sécurité d'approvisionnement. L'Europe, par exemple, dépend à près des 2/3 de ses besoins pétroliers au Moyen-Orient.

C'est aux Etats-Unis que le mouvement de relance du charbon a pris la plus forte ampleur. La nature est bénéfique: les réserves n'atteignent pas moins du quart du total mondial. L'objectif du président Carter ne manque pas d'ambition: plus que doubler la production dans les 10 ans à venir de 700 millions à 1,6 milliard de tonnes. Cet effort implique non seulement des investissements de \$60 à \$70 milliards, mais aussi un doublement du nombre des mineurs qui sont actuellement près d'un quart de million.

Sans être aussi gigantesques, les politiques suivies dans les pays européens entraînent également une accélération sensible. En Allemagne fédérale, le chancelier Helmut Schmidt a annoncé un programme de 650 millions de marks pour développer deux des procédés à haute technologie d'utilisation du charbon, la gazéification et la liquéfaction. C'est un retour aux sources après la fermeture massive de puits — en 20 ans, leur nombre est passé de 137 à 42 — qui s'est traduit par une chute de 50 pour 100 de la production de 150 à 87 millions de tonnes.

Dès le premier choc pétrolier en 1973-74, les Britanniques avaient ressenti l'impératif de la relance charbonnière: quatre milliards de livres seront dépensés avec un objectif de production de 133 millions de tonnes en 1985 et 170 en l'an 2000, contre 122 en 1978. En France, la production nationale (20 millions de tonnes en 1979) continuera inexorablement à chuter en raison des prix de revient trop élevés et seulement deux bassins doivent d'ici à 10 ans rester en service (Lorraine et Provence). Mais le gouvernement joue à fond la carte des importations en incitant la société nationale du charbon (les Charbonnages de France) et les sociétés pétrolières à acquiescer des participations dans des mines à l'étranger (Etats-Unis, Australie...)

Depuis longtemps, l'Union soviétique tire parti de ses réserves estimées à près de la moitié du potentiel mondial et produit environ 550 à 580 millions de tonnes. La Chine, qui dispose de 30 milliards de tonnes de charbon exploitables immédiatement, a produit en 1979, 620 millions de tonnes et le ministre du Charbon, M. Gao Yangwen, vient d'annoncer la volonté de la Chine de coopérer avec les pays étrangers à technologie avancée pour développer les mines notamment dans des sociétés à capitaux mixtes.

La "route du charbon" est toutefois parsemée d'obstacles. Dans les pays occidentaux, les problèmes de protection de l'environnement ne sont pas les plus faciles: ils freinent aux Etats-Unis l'extraction à ciel ouvert, dont le coût est particulièrement peu élevé.

Il faudra également mettre en place des circuits de transport et de distribution d'un minerai peu maniable en comparaison du pétrole. Doubler la production en 10 ans nécessite enfin la création de près de quatre millions d'emplois (de 4,7 actuellement à 8,4 selon l'Organisation internationale du travail). Or, malgré le chômage croissant dans le secteur industriel, la mine exerce une faible attraction. En France, les Houillères du Nord-Pas-de-Calais n'ont pu trouver l'an dernier les 2.000 mineurs indispensables pour atteindre les objectifs de production. Dans un autre bassin français, en Lorraine, sur trois jeunes qui commencent à la mine, un seul continue à descendre "au fond" après une année de travail.

Le sentier des Jésuites

par Andrée Roy

"Quand nous sommes arrivés au bout de la baie de Nakwagami, sur le lac Métabetchouan, et que nous avons traversé cette petite île qui la barre, avant d'accéder de nouveau à la rivière, ça nous a frappé comme un coup de poing dans le front: aucun doute n'était possible, nous mettions nos pas très précisément dans les traces de ceux qui, il y a plus de 100 ans, devaient effectuer un portage à cet endroit."

"Sur la rivière Saint-Charles, entre le Village-des-Hurons de Loretteville et Vanier, j'ai trouvé des coins sauvages comme je n'en soupçonnais pas en pleine ville!"

Curieuse juxtaposition du passé et du présent, que l'on retrouve au hasard des commentaires de Louis Lefebvre, skieur de fond et amateur de plein air inventif.

Curieuse et troublante aussi, cette constatation qui noue la trame d'une longue entrevue avec ce jeune fonctionnaire au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec: à certains endroits de ce vaste pays, il existe encore, malgré le passage des ans, des traces évidentes de ses premiers habitants; et le retour au quotidien de nos ancêtres est encore plus réalisable qu'on ne le croit, même en milieu industrialisé.

Sur le "sentier des Jésuites"

Louis Lefebvre, âgé de 27 ans, de Charlesbourg, a réuni un groupe de mordus comme lui, intéressés à refaire intégralement, skis de randonnée aux pieds, le "sentier ou passage des Jésuites", de l'embouchure de la rivière Métabetchouan, au Lac-Saint-Jean, à celle de la rivière Saint-Charles, à Québec. Un "voyage historique" de 275 kilomètres (170 milles) en 17 jours, du 26 février au 13 mars derniers.

Ça, c'est la fin de l'histoire... qui a vraiment commencé, pour Louis Lefebvre, il y a un peu plus de deux ans, quand il a été chargé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche d'étudier le potentiel récréatif du parc des Laurentides et d'en faire rapport.

Une fois sur le terrain, Lefebvre se rend vite compte que ce qui est considéré comme un "potentiel" par les bureaucrates est depuis belle lurette une réalité... inscrite dans le paysage. Ici et là, des sentiers, des portages utilisés par les gardes-feu du parc, se révèlent comme étant ceux qu'utilisaient quotidiennement les Montagnais avant que le gouvernement ne prenne possession de leurs territoires de chasse et de pêche pour en faire un parc, en 1896.

Mettant de côté la préoccupation essentiellement "récréative", Lefebvre se met à fouiller la petite histoire du parc des Laurentides, qui l'amène rapidement à celle de la colonisation du Lac-Saint-Jean. Sa recherche le fait tomber sur des rapports d'expéditions récentes au travers du parc: les premiers essais, avortés par manque de préparation et de reconnaissance des lieux, datent de l'hiver 1973-74, apprend-il. A l'hiver 1974-75, Guy Drouin et Roger Nadeau, de Québec, auraient réussi une première traversée, de Québec au lac Saint-Jean. Le rapport présenté alors par Drouin lance l'intérêt pour "le sentier des Jésuites". L'opinion générale veut, à ce moment-là, y reconnaître la première voie de pénétration des colonisateurs vers le lac Saint-Jean.

Dissiper les confusions

De plus en plus piqué par la curiosité, Louis Lefebvre découvre, tout à fait fortuitement, le manuscrit qui a servi à publier le livre "De Québec au lac Saint-Jean", dans lequel Thomas-Edmond Giroux et

Mgr Victor Tremblay racontent et décrivent, dans le menu détail, l'histoire du "sentier ou passage des Jésuites".

"On a été chanceux... On a fini par rencontrer Mgr Tremblay seulement quelques semaines avant sa mort", lance Louis Lefebvre, en précisant que le secours de cet archiviste et historien (mort à 93 ans, il y a quelques mois) leur a été précieux pour dissiper certaines confusions sur ce fameux passage, parcouru par les trappeurs blancs dès 1862.

"D'abord, il y a le fait que tout le monde semblait penser que c'était un vrai sentier, tracé dans le bois. Alors qu'en fait, il s'agit surtout d'une voie d'eau, que les Montagnais empruntaient en skis ou en raquettes l'hiver, et en canots l'été.

"D'où une autre confusion, du fait qu'il y a deux sentiers, ou plutôt un passage qui, un peu plus haut que le Petit lac Jacques-Cartier, se divise en passage d'été et passage d'hiver, un endroit que les Montagnais nommaient "scotora", c'est-à-dire fourche. Auparavant, le lac Cook s'appelait Petit Scotora, et le Petit lac Cartier était le Grand Scotora", narre encore Louis Lefebvre.

C'est le parcours d'hiver (le plus fréquenté par les Montagnais) qu'ont réalisé Lefebvre et son groupe, le mois dernier, alors que les expéditions précédentes bifurquaient, arrivées au "scotora", par la vallée de la Jacques-Cartier, en direction de Québec.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Louis Lefebvre, fonctionnaire et... aventurier.

Très faisable

Aussi le but de l'expédition n'était-il pas seulement de faire une randonnée à skis de longue durée, ce qui, affirme l'instigateur de l'aventure, est à la portée du skieur de fond moyen. Encore faut-il pouvoir compter sur un minimum d'infrastructure. Mais ça, c'est encore pour la fin de l'histoire...

L'idée première était de parcourir intégralement le "maitre-sentier montagnais" décrit dans les archives recueillies pendant 20 ans par Giroux et Mgr Tremblay ensuite. Et d'en reconnaître, pour y revenir avec d'autres expéditions, au moins le début des embranchements, chacun d'eux étant supposé aboutir aux établissements des familles montagnaises, avant que celles-ci ne soient parquées dans la réserve de Pointe-Bleue, sur le bord du lac Saint-Jean.

Naturellement, il était question de vérifier sur place les possibilités de mise en valeur du patrimoine historique et naturel de ce parcours, à des fins récréatives et éducatives de plein air. De faire également en sorte que les conclusions tirées de cette expédition ne restent pas lettre morte.

C'est là qu'on reprend toute l'histoire... pour les bons gens qui sont restés en ville.

Les anciens d'aujourd'hui

Parce que tout ce réseau de communications, laissé par les Montagnais il y a un bail, peut, avec un minimum d'aménagements, réserver aux amateurs de plein air un tant soit peu curieux de leur histoire. Pour la bonne raison que les skieurs de fond, les amateurs de randonnées pédestres, de canot-camping et de camping tout court pratiquent sous forme de loisirs ce que les anciens devaient réaliser quotidiennement pour vivre et survivre.

Il serait si facile de faire s'accorder passé et présent dans ce secteur, rêve Louis Lefebvre.

Mais notre aventurier-fonctionnaire d'ajouter qu'un bon pas en ce sens pourrait être fait si le projet de "corridor de verdure", dévoilé le 24 mars dernier par la société Kabir-Koubat, était retenu. Organisme sans but lucratif dédié à la conservation et à l'aménagement des berges de la rivière Saint-Charles, cette société (à ne pas confondre avec Kabir-Kouba sans "t", la société d'aménagement de l'habitat sur les mêmes berges) a présenté, ce lundi soir-là, une maquette d'aménagement qui s'étend du lac Saint-Charles jusqu'à l'embouchure de la rivière du même nom. Le projet vise à tracer, le long des berges, des pistes cyclables et de randonnée pédestre qui, l'hiver, seraient empruntées par skieurs et raquetteurs, tandis qu'une partie de la rivière pourrait être laissée à la pratique du canot pendant l'été.

Il y a déjà concertation du Conseil des loisirs de la région de Québec, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et des municipalités riveraines, en vue d'empêcher la spéculation foncière, donc le blocage des terrains visés par cet aménagement. Le CLRQ serait le maître d'oeuvre et le principal initiateur du projet, dont deux phases ont été réalisées jusqu'à présent. Le reste pourrait l'être d'ici trois à cinq ans, dépendant des subventions accordées et des délais dans lesquels elles le seront.

Lors de la présentation de cette maquette, le 24 mars, quelques images de l'aventure en skis de randonnée, du lac Saint-Jean à Québec, ont été projetées. Elles ont été croquées au début et vers la fin de l'expédition, et dans des conditions fort pénibles (tourner à mains nues par -32 degrés Celsius, c'est une vocation), par le cinéaste Arthur Lessard.

Un témoignage qu'il y a des choses qui se faisaient... et qui se font encore.

"Des projets de cet ordre-là, exultait Louis Lefebvre, le ministère en a devant lui pour les 10 prochaines années!"

la page des lecteurs

Richard Guay n'hésite pas...

Monsieur Claude Masson, directeur de l'information.

C'est avec stupeur que j'ai appris, en lisant l'édition du SOLEIL de ce jour, que "Guay hésite à affronter 2 fédéralistes à un colloque".

Ma stupeur a été d'autant

M. Ryan n'est pas rassurant

Dernièrement, on rapportait la déclaration de M. Ed Broadbent à l'effet qu'il se rangerait, "faute de mieux" sous la bannière du NON, mais qu'il n'acceptait pas la réforme constitutionnelle prônée dans le livre beige du Parti libéral de M. Ryan.

Interrogé à ce sujet, M. Ryan aurait affirmé "qu'il n'avait pas de conseils à prendre d'un homme qui ne réussit pas à faire élire de députés au Québec"; M. Ryan aurait ajouté: (et je cite)

"Quand on voit la performance du candidat néo-démocrate aux élections complémentaires de Frontenac — ou M. Jean-Denis Lavigne s'est classé quatrième avec 1.200 voix — on comprendra que je n'ai pas à me mettre à genoux devant M. Broadbent."

Devons-nous en conclure que M. Ryan est prêt "à se mettre à genoux", pour plaire aux vues constitutionnelles bien connues de M. Trudeau, qui a fait élire 74 députés au Québec? Ce n'est pas très rassurant pour l'avenir du Québec.

Donat-C. Noiseux,
Sainte-Foy

plus grande que la lecture de l'article du journaliste Raymond Giroux ne fait nullement état d'une telle hésitation pour l'excellente raison qu'elle n'existe pas. Monsieur Giroux m'a appris, afin d'obtenir ma réaction, que nous allions être trois au colloque en question, soit les députés de Gaspé, de Mont-Royal et moi alors que j'avais compris jusqu'ici que nous n'étions que deux, soit le député de Mont-Royal et moi. C'est la raison pour laquelle j'ai affirmé que je vérifiais le tout.

Renseignements pris, nous serons bel et bien trois et je n'ai aucune espèce d'hésitation à affronter deux tenants du statu quo, bien au contraire. Ils peuvent même y ajouter Jean Chrétien si ça leur plaît.

Vous me permettez de m'étonner, par la même occasion qu'on accorde une telle "couverture" à ce sujet alors que l'annonce faite lundi dernier que monsieur Noël Moisan assumait la présidence du Regroupement pour le OUI dans Taschereau, n'a même pas provoqué la venue d'un journaliste du SOLEIL. Quant à la nouvelle elle-même, elle n'a reçu qu'un pauvre quatre lignes dans l'édition du mardi. Elle m'apparaissait pourtant mériter mieux que cela, compte tenu de la notoriété de monsieur Moisan à Québec.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur de l'information, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le député de Taschereau et
adjoint parlementaire du ministre
des Affaires municipales
Richard Guay.

Entre le Rouge et Or et la télévision

M. Alain Bouchard
Section sports
LE SOLEIL

Suite à l'article paru dans le journal LE SOLEIL (livraison du jeudi 27 mars 1980), intitulé: "Marcotte et Thiffault accusés de cautionner la Ligue nationale", je me dois de rétablir les faits en ce qui me concerne.

Votre enquête vous a amené à interroger certains joueurs anciens et actuels du Rouge et Or, dans le but d'étoffer votre dossier concernant la restructuration de l'équipe de hockey de l'université Laval.

L'entretien que vous avez eu avec quelques anciens joueurs, dont vous rapportez les noms, avait pour but (selon ce que vous m'avez rapporté) de savoir pourquoi, même inscrits à plein temps cette année à l'université (à l'exception de Serge Loiselle), ces étudiants s'alignaient pour une équipe senior de Beauport plutôt que de porter les couleurs du Rouge et Or.

Les réponses que ces joueurs auraient dû vous fournir sont les suivantes: "Nous ne participons pas au programme de hockey parce que nous avons décidé, en évaluant pour nous une autre équipe, de mettre fin à notre admissibilité au hockey Rouge et Or"; ou encore:

"Nous ne sommes pas d'accord avec la philosophie du SAS en ce qui concerne le programme de hockey".

Au lieu de vous faire ces réponses, ils profitent de l'occasion pour verser leur fiel sur Marcotte et Thiffault, ainsi que sur les dirigeants du service des activités sportives. En connaissant le fond de leur histoire (que vous connaissiez d'ailleurs après notre entrevue du 26 mars 1980), on comprend plus facilement pourquoi ils ont débâté contre nous.

Concernant leurs griefs quant à l'utilisation des joueurs comme sujets de laboratoire, ils sont dans l'erreur totale. A chaque saison, les joueurs sont soumis à des tests en laboratoire et sur glace dans le but précis d'effectuer un contrôle de l'état d'entraînement en début et en fin de saison. Ces contrôles visent, à l'aide de certains tests, à mesurer l'état de la condition physique des hockeyeurs d'une façon objective. Contrôle que toutes équipes sportives devraient utiliser si elles se veulent sérieuses dans leur approche.

Passant maintenant aux reproches venant des joueurs qui s'alignaient avec le Rouge et Or durant la dernière saison, je me dois de répéter publiquement ce que j'a-

vais expliqué aux membres de l'équipe lors d'une réunion spéciale au début de mars.

Personnellement, je ne crois pas avoir "négligé mon travail d'entraîneur pour faire de la télévision" (sic), car si l'on fait un bilan de mes absences auprès de l'équipe afin de remplir mes engagements à la télé, on compte trois absences (deux matchs hors-concours et un match du calendrier régulier).

Ce qui signifie, qu'après étude du calendrier régulier du Rouge et Or et du calendrier des matchs télédiffusés des Nordiques, étude faite en compagnie de coordonnateur du programme Rouge et Or, M. Bob Descheneaux, nous avons convenu que je pouvais accepter l'offre de Télé-Capitale d'agir comme analyste aux matchs des Nordiques sans causer de tort réel au programme de hockey. La même démarche fut entreprise avec le directeur du Département d'éducation physique, le docteur Paul Godbout.

Par ailleurs, il est vrai que cette année, j'ai manqué des périodes d'entraînement et des matchs pour des raisons diverses (réunions, invitation à divers événements, conférences, etc.). Mais la raison principale fut pour cause de maladie et pendant ces absences mes adjoints prenaient la relève.

A tout événement, il faut bien reconnaître que nous étions trois entraîneurs (C. Thiffault, C. Pelchat, J.-C. Tremblay) pour encadrer cette équipe et qu'il avait été convenu que peu importe qui dirigeait l'équipe, nous avions tous la même autorité. Il avait également été convenu avec le coordonnateur du programme que l'engagement d'adjoints avait justement pour but d'alléger ma tâche, qui soit dit en passant, est un emploi à temps partiel que j'acceptais de remplir en plus de ma tâche de professeur à temps plein au Département d'éducation physique.

Concernant le fait que j'aurais été invité à céder mon poste, rien de surprenant à cet égard. Lorsqu'une équipe ne fonctionne pas, il faut remplacer l'entraîneur, en oubliant bien sûr toute la structure dans laquelle l'équipe évolue... Ou encore on modifie cette même structure en même temps que l'on change d'entraîneur et à ce moment il n'y a plus de comparaison possible.

A tout événement (ici, je me dois de faire cette révélation), j'avais remis ma démission au coordonnateur du programme Rouge et Or le 20 janvier dernier, mais à la

demande des joueurs et pour le "bien du programme" (pour ne pas faire de remous sur la place publique) j'avais accepté de terminer la saison avec l'équipe.

Un dernier point reste à éclaircir et concerne notre supposé "cautionnement" à la Ligue nationale de hockey.

Personnellement, depuis plus de 15 ans, je m'efforce d'apporter une collaboration (si minime soit-elle) au domaine du hockey sur glace. Si à l'occasion, dans des cours, des conférences, ou lors d'interviews, j'ai mentionné que la Ligue nationale de hockey aurait avantage à changer, à s'améliorer, c'est que j'en étais convaincu et je le suis toujours d'ailleurs.

Cependant, lorsque l'on voit des équipes comme les Nordiques faire des efforts pour couper avec la tradition et tenter de s'améliorer en étant ouvert à une approche nouvelle du hockey, on ne peut rester indifférent si l'on veut être honnête avec soi-même.

C'est à la demande de Me Marcel Aubut que j'ai accepté de m'associer à la télédiffusion des matchs des Nordiques. De plus, la présence du commentateur Claude Bédard qui a démontré qu'il était ouvert à un renouveau dans le hockey et qui a vécu plusieurs expériences sur le plan du hockey international, me mettait en confiance.

Le futur est quand même rempli de promesses et présentement, même si mes plans de carrière dans le domaine du hockey ne sont pas arrêtés définitivement, je demeure convaincu que nous sommes dans une période de transition en ce qui concerne le hockey sur glace. Je suivrai donc cette évolution avec intérêt.

Voilà, Monsieur Bouchard, quelques précisions concernant les versions que vous avez recueillies lors de votre "enquête" sur le dossier hockey de l'université Laval. Je ne vous adresse aucun reproche pour ce que vous avez rapporté, je ne voulais que rétablir les faits.

Charles Thiffault
département d'Éducation
physique de l'université
Laval

■ Nous souhaitons de tout coeur, nous aussi, que le futur soit rempli de promesses, comme vous le dites. Et soyez assuré, M. Thiffault, que nous suivrons avec vous l'évolution dont vous parlez.

Alain Bouchard

Pigeons, il ne faut plus voler

Je ne sais ce qui se passe au XXe siècle, particulièrement ces dernières décennies. Un nouveau terme est apparu dans le vocabulaire et les articles de journaux sensiblerie. On dirait que les gens ont de plus en plus peur de montrer qu'ils peuvent être affectueux, gentils, capables de protéger les plus faibles. Peut-être ne veut-on plus entendre ce qui n'est pas production, consommation? Pas étonnant que les gens sont de plus en plus dépressifs à force de faire taire leurs sentiments; un moment vient où ils se retrouvent en panne d'amour, d'affection.

Le terme de sensiblerie a été employé le 31 mars dans un article sur les pigeons. Évidemment, un pigeon ne produit pas même s'il éloigne pour une grande part les rats des entrepôts de grains. Des villes comme Londres et Paris qui regorgent de pigeons ont trouvé une solution; ils gavent leurs pigeons de graines qui rendent ceux-

ci stériles. Ce qui empêche un trop grand nombre de pigeons. Il y a aussi comme solution, les haut-parleurs utilisés dans les aéroports qui éloignent les oiseaux, les haut-parleurs à ultra-sons. C'est aussi une solution intelligente et pas très dispendieuse et qui vaut sûrement plus que la mort.

Et la petite phrase sur la peinture des voitures qui est endommagée par la fiente des pigeons. Tout le monde sait que la quantité amène une détérioration de la qualité et que les voitures ne sont plus ce qu'elles étaient. Autre chose, la pollution, la plus grosse, ce ne sont pas les pigeons qui la font. N'est-ce pas?

Au fond, peut-être que la compagnie des rats vous est plus agréable. Ne dit-on pas et c'est prouvé, que la société des rats est celle qui se rapproche le plus de celle de l'homme!

Diane Thibeault Québec

Les humains sont aussi nuisibles

L'administration du port de Québec a décidé d'exterminer les pigeons du port car ce sont "des animaux nuisibles".

S'il faut tuer des milliers de pigeons sous prétexte qu'ils sont nuisibles, il va falloir tuer des millions d'humains qui sont encore plus nuisibles.

Qui est-ce qui pollue tous les cours d'eau et lacs de la Terre?

Qui est-ce qui rase les forêts à blanc, sans même replanter, la plupart du temps?

Qui est-ce qui pollue l'air avec des autos et avec des usines qui

fabriquent des inutilités (bébèles, cosmétiques, etc.)?

Qui est-ce qui fabrique des armes à tour de bras?

Qui est-ce qui est toujours en guerre depuis des milliers d'années?

Qui est-ce qui s'approprie à manger encore plus la planète avec le nucléaire?

Si vous ne trouvez pas la réponse, découpez cette lettre et envoyez-la au directeur du port de Québec. Peut-être la sait-il, lui?

A. Chabot Sainte-Justine

Par le contrôle des oeufs

A la Bunge of Canada,

Après avoir tenu renseignement, dans le journal LE SOLEIL, de vos problèmes concernant les pigeons, j'ai cru bon vous faire parvenir mon idée en toute simplicité.

Les manger, quoi!

Mium... Mium... les pigeons.

A Québec, dit-on, il y a trop de pigeons.

Pourquoi ne pas considérer ce surplus comme une richesse naturelle et en tirer profit.

On peut certainement trouver preneur pour cette viande, ces plumes, ces os, etc...

Quelqu'un peut même y trouver un travail rémunérateur.

Il y a certainement moyen d'exploiter cette manne à bonne "faim".

France Mercure
Lauzon

Je crois que la meilleure façon de combattre ces oiseaux comme toute autre sorte de vie, serait de l'avantager pour ensuite la diminuer.

1 — Dans le cas de surpopulation humaine, la pilule ou tout autre contraceptif.

2 — Dans le cas d'épidémie microbienne, un autre microbe tout aussi dévastateur.

3 — Dans le cas d'oiseaux de ponte, le contrôle des oeufs!

Faites-leur des couveuses pour pigeons et recueillez-en les oeufs, et faites-les disparaître à des fins positives. Universités, engrais, ou nutrition d'animaux ou peut-être même aux mêmes sorts que les oeufs de poules!

Je crois qu'ainsi votre dépense deviendra un investissement profitable et rentable selon mon humble avis.

Considérez votre peine En y mettant l'effort Peut-être ces oiseaux sont-ils d'or Cela serait bien votre veine.

Pierre Masson
Ste-Foy



Qui cautionne qui dans le hockey

M. Alain Bouchard
Le Soleil

Comme certains ex-joueurs du Rouge et Or m'ont impliqué dans leur tentative de règlement de compte à l'endroit de leur entraîneur Charles Thiffault, j'aimerais faire certaines mises au point suite à votre article publié sur le sujet, le jeudi, 27 mars, dans LE SOLEIL.

C'est incroyable comme on s'illusionne dans la vie. Moi qui croyais que le hockey professionnel me cautionnait lorsque je parlais aux parties télévisées, voilà que j'apprends que c'est moi qui le cautionne. Pourtant, ce sont les messieurs du Forum qui ont fait pression pour que les Marcotte, Thiffault, Pelchat et compagnie soient discrètement écartés de la Soirée du hockey.

On voulait éviter de cautionner et de donner de la crédibilité à des individus qui ne craignaient pas de critiquer ouvertement leur produit. Si Télé-Capitale et les Nordiques n'ont pas peur de nous cautionner, c'est tout à leur honneur. Peut-être qu'un jour nous pourrions collaborer encore plus directement à faire du hockey québécois ce qu'il y a de meilleur et de plus humain sur la scène internationale.

La vie m'a appris qu'il est impossible de satisfaire tout le monde et sa mère. On accuse les universitaires d'être en marge de la société, de se retrancher dans leur tour d'ivoire. Que certains chercheurs s'avisent de collaborer avec l'entreprise privée et on les accuse d'être en collusion avec l'établissement capitaliste. Que d'autres apparaissent lors des matchs télévisés de hockey et on les accuse de cautionner la LNH.

Personnellement, ma position a toujours été la même. J'accepte des médias toutes les initiatives qui peuvent contribuer à l'avancement du hockey au Québec mais je me réserve le droit de dire ce que je pense. Ceux qui m'invitent le font à leurs risques et périls puisque je n'ai jamais caché ni mes couleurs ni mes préférences.

Je n'ai jamais pensé que le hockey professionnel avait des difficultés à vendre son produit. Qui ne connaît pas la "Sainte-Flanelle", les Nordiques, Ruel, Demers, Cloutier et Lafleur. Par contre, le petit professeur d'université rencontre toujours d'énormes difficultés à faire passer ses idées même si elles ont cent fois plus de valeur pour le peuple québécois qu'une xième Coupe Stanley remportée par nos Glorieux.

J'ai très tôt compris que je me devais d'utiliser cette incroyable puissance que représentent les médias d'information si j'espérais obtenir une certaine crédibilité dans ma lutte pour changer les mentalités et faire évoluer un tant soit peu le sport québécois, et plus particulièrement le hockey.

Voilà pourquoi, en 13 ans, je n'ai jamais refusé sans raison ma-

jeure une invitation devant des très grands médias d'information que sont les journaux, la radio et la télévision. Les annonceurs, commentateurs et journalistes sportifs ont toujours été mes plus précieux collaborateurs dans mes efforts pour faire évoluer le sport québécois. Je réponds toujours positivement à leur demande espérant qu'ils me rendront la pareille lorsque j'aurai un message important

à communiquer à la population dans mon secteur de spécialisation.

Si certains anciens joueurs du Rouge et Or ne prennent pas ma façon de faire, je les encourage fortement à venir prendre la relève qui leur appartient car le hockey a encore plus besoin de "faisieux" que de "critiqueux".

Gaston Marcotte
département d'Éducation
université Laval

Le droit à la méthode Leboyer

Monsieur Gaston Boudreault
Directeur général
Hôpital du Christ-Roi
Québec

A nouveau, le Comité d'humanisation de l'accouchement et de la naissance (CHAN) se fait le porte-parole des femmes de la région de Québec.

Nous sommes bien conscients que dans votre centre hospitalier,

certaines efforts sont faits en vue d'humaniser l'accouchement et la naissance. Cependant nous devons admettre qu'il existe également une barrière importante freinant la progression de cet élan d'humanisation.

Le personnel de votre hôpital — obstétrique et pédiatrie en particulier — a prouvé qu'il savait prendre en considération les besoins expri-

més par la population. C'est louable d'encourager l'allaitement maternel, la cohabitation mère-enfant de même qu'une plus grande participation de la famille, mais où trouver l'intimité désirée, quand on ne peut vous offrir pour tout logement qu'une chambre à trois?

Monsieur Boudreault, vous et votre conseil d'administration aurez sous peu une importante décision à prendre, concernant le nombre de lits accordés au service d'obstétrique.

Au moment de prendre cette décision, nous aimerions que vous vous rappeliez, vous et votre équipe, que nous sommes bien conscients que la pratique de la "méthode Leboyer" vous cause aujourd'hui bien des maux de tête. Il ne cesse d'augmenter le nombre de femmes qui veulent accoucher dans ce "milieu si humain". Et c'est bien leur droit.

Cependant, il ne faut pas se cacher que c'est bien leur droit aussi à ces femmes, à ces familles, de vouloir vivre cet événement unique dans des lieux permettant une certaine intimité.

Quelques chambres de plus en attendant une vraie maternité, ce pourrait être ainsi un pas fait au nom de la "personnalisation des soins". Qu'en pensez-vous?

Le Comité d'humanisation de l'accouchement et de la naissance
Jocelyne Gagné.

La politique de stationnement de nuit est contestée

Monsieur Jean Pelletier
Maire de Québec

Si je me permets de vous écrire, c'est suite à une situation inacceptable qu'on m'a fait subir pour avoir choisi de laisser "dormir" ma voiture sur la rue Crémazie dans la nuit du mardi 11 mars 1980.

Comme vous devez bien vous en douter, on a appliqué le règlement municipal avec beaucoup de générosité car on ne s'est pas contenté de me "coller" une contravention mais on a en plus fait remorquer ma voiture par le garage Bélanger. Après avoir payé la contravention, le taxi pour aller récupérer ma voiture et le garagiste pour le déplacement, j'ai bien essayé de comprendre les raisons qui ont motivé un tel remorquage et je vous avoue que je n'y suis pas encore arrivé. Était-ce parce qu'on appréhendait la tempête de vendredi et qu'on voulait se pratiquer pour le grand événement? Était-ce parce que l'hiver n'avait pas été suffisamment rentable pour le garagiste et qu'il avait fait part de ses doléances aux déneigeurs de la ville de Québec? Était-ce parce que les fonctionnaires du service de déneigement ont voulu connaître le visage des rues de Québec lorsque "Dame Nature" est bonne pour les Québécois?

Ceci m'amène à me poser de sérieuses questions sur les raisons qui motivent la ville de Québec à appliquer une telle politique de stationnement de nuit alors qu'il existe d'autres avenues qui m'apparaissent beaucoup plus appropriées. Si le rôle d'une administration municipale est de fournir une bonne qualité de services à ses commettants, pourquoi ne pas appliquer la même politique que celle préconisée par la ville de Montréal au niveau du stationnement de nuit? On pourrait également émettre des permis de stationnement ce qui, à mon avis, serait encore plus approprié car les revenus de stationnement qui découlent de la politique actuelle profiteraient à la ville et par la même occasion à l'ensemble des contribuables et non pas au secteur privé comme c'est le cas présentement.

En espérant que vous me ferez connaître les raisons qui justifient la politique de stationnement de la ville de Québec et le choix des garagistes qui effectuent les remorquages, veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Une contribuable "surtaxée".
Carole Magnan
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est. Québec, G1K 7J6.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est inchangé à 16.20 pour 100 cette semaine

La Banque du Canada a annoncé, hier, que son taux d'escompte demeure inchangé à 16.20 pour 100 cette semaine, ce qui se traduira par une stabilisation du mouvement des taux d'intérêt au pays.

C'est la première fois depuis que la Banque du Canada a décidé, le 10 mars dernier, de laisser flotter sur une base hebdomadaire son taux d'escompte qu'on n'enregistre aucune variation par rapport à la semaine précédente.

Le taux d'escompte est fixé à un quart de un pour 100 au-dessus du

taux de rendement des bons du Trésor de 91 jours, qui, cette semaine, demeure également inchangé à 15.95 pour 100 sur les \$655 millions transigés hier.

La stabilisation de la poussée du taux d'escompte survient au moment où l'on estime que le mouvement des taux d'intérêt semble avoir atteint un sommet, tant au Canada qu'aux États-Unis après de fortes hausses au cours des deux derniers mois.

Les taux courants préférentiels des banques à charte se situent

entre 17.25 et 17.50 pour 100, comparativement à 15 pour 100, le mois dernier.

Les experts estiment que la flambée des taux d'intérêt pourrait tirer à sa fin en raison du raffermissement du dollar ces jours derniers et parce que l'écart entre les taux au Canada et aux États-Unis, qui était de 3.25 pour 100 le mois dernier, s'est rétréci à moins de un pour 100.

Les taux d'intérêt sont normalement légèrement supérieurs au Canada qu'aux États-Unis, soit de un

quart à un demi pour 100; le contraire s'étant produit ces derniers temps, la Banque du Canada a poussé son taux à la hausse de manière à encourager l'investissement étranger au pays et à raffermir conséquemment la valeur du dollar.

Du côté de l'opposition conservatrice, l'ancien ministre des Finances, M. John Crosbie, a annoncé que dès l'ouverture de la session, la semaine prochaine, il allait demander au gouvernement de convoquer à nouveau le comité parlementaire des finances pour réviser la politi-

que des taux d'intérêt, comme l'avait fait le gouvernement Clark à la demande des libéraux, l'été dernier.

M. Crosbie a souligné que les taux d'intérêt continuent de frapper les propriétaires et les petites entreprises pendant que le gouvernement n'a encore rien trouvé pour leur venir en aide.

Si notre budget n'avait pas été défilé, les Canadiens profiteraient du crédit d'impôt au titre des paiements hypothécaires et des taxes foncières, ainsi que des crédits

au développement à la petite entreprise, a dit M. Crosbie.

Il a indiqué que depuis l'accession au pouvoir des libéraux, les taux d'intérêt ont grimpé de 2.2 pour 100 au Canada, rappelant qu'alors il était dans l'opposition, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, fustigeait le gouvernement conservateur pour les hausses des taux d'intérêt.

"Pourrait-il préciser ce qu'il voulait dire lorsqu'il affirmait qu'il y avait d'autres solutions?", a demandé M. Crosbie.

en un clin d'oeil

Deux petites banques abaissent leur prime rate

Deux petites banques américaines, la "UMB Bank and Trust" de New York et la "Southwest Bank" de St-Louis (Missouri) ont abaissé, hier, d'un quart de point leur taux d'intérêt de base, le ramenant de 20 à 19.75 pour 100. Il s'agit là de la première réduction du taux d'intérêt bancaire de base enregistrée aux États-Unis depuis de nombreuses semaines. Dans les milieux financiers, on estime toutefois qu'il est trop tôt pour dire s'il s'agit là de l'amorce d'un mouvement général de désescalade, compte tenu de l'importance limitée de ces deux banques.

Regroupement chez les transporteurs maritimes

Plusieurs transporteurs maritimes, dont le Groupe Desgagnés et Logistec Navigation, seront bientôt regroupés au sein de Navigation Sonamar Inc., créé en 1978. Le regroupement, annoncé hier par le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, devrait se concrétiser d'ici deux mois, une fois qu'auront été arrêtées les modalités techniques et financières, ainsi que l'ampleur de la participation du gouvernement du Québec. Ce dernier détiendra en effet 25 pour 100 des actions de Navigation Sonamar Inc. Les autres actionnaires seront le Groupe Desgagnés et Logistec Navigation avec chacun 25 pour 100 du capital-actions, ainsi que 10 autres entreprises maritimes, dont Techno-maritime et la Coopérative

de transport maritime et aérien des îles de la Madeleine, qui détiendront collectivement la dernière tranche de 25 pour 100 de ce capital-actions. La nouvelle société ainsi constituée, avec un capital-actions de \$12 à \$15 millions, pourra réaliser un chiffre d'affaires de \$18 à \$20 millions, et créer une centaine d'emplois directs et jusqu'à 300 en période de pointe, estime le ministre de Belleval.

L'entreprise ne devrait pas aider les pauvres

L'entreprise privée ne devrait pas être tenue d'acquiescer l'impôt sur le revenu des sociétés pour aider les pauvres, a soutenu un économiste de l'université de Toronto, hier. M. John Crispo a expliqué aux membres du Metropolitan Toronto Social Planning Council que les mesures d'assistance sociale sont la responsabilité de l'individu.

L'Ordre du mérite à un Québécois

Un entomologiste de la Station de Saint-Jean, M. Marcel Hudon, a reçu hier la plus haute distinction offerte par le ministère canadien de l'Agriculture à ses fonctionnaires, l'Ordre du mérite 1980, pour son étude bioécologique sur la pyrale du maïs. La pyrale du maïs est considérée comme l'un des pires

ravageurs des cultures du maïs au monde.

Les Bons du Trésor provincial rapportent 16.16 pour 100

L'émission hebdomadaire de \$15 millions de Bons du Trésor à 91 jours du ministère des Finances du Québec a été adjugée hier sur une base moyenne de rendement de 16.16 pour 100, ce qui représente une faible baisse au regard du taux de 16.195 obtenu la semaine dernière. Par ailleurs, les Bons du Trésor émis hier par le gouvernement de Terre-Neuve ont rapporté en moyenne 16.15 pour 100 à comparer à 16 pour 100 précédemment.

\$8.5 millions investis à la Station de recherche de Saint-Jean

Le ministre canadien de l'Agriculture, Eugene Whelan, a annoncé, hier, l'agrandissement de la Station de recherche de Saint-Jean au coût de \$8 millions. Cette station de recherche est le centre d'un réseau de six autres établissements de recherches voués à l'essor des productions horticoles (fruits, légumes, fleurs), des cultures en sols organiques, du tabac et du maïs-grain. Ces travaux permettront notamment d'ajouter de nouveaux laboratoires, de doubler les superficies sous serres et de tripler le volume des chambres en croissance.

Réduction des arrosages contre la tordeuse au Québec

par Pierre PELCHAT

Les arrosages d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette seront réduits des deux tiers durant la prochaine année.

C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, lors de l'étude en commission parlementaire du budget de son ministère.

L'épidémie de la tordeuse est en nette régression, a-t-on expliqué, justifiant la baisse des budgets pour combattre l'insecte dévastateur.

On entend arroser 206,609 hectares de forêt cette année par rapport à 582,965 hectares en 1979. 183,295 hectares feront l'objet de pulvérisations d'insecticides chimiques et 23,314 hectares seront traités à l'aide d'un insecticide biologique, le bacillus thuringiensis.

On limitera les arrosages à une trentaine de blocs forestiers situés entre Montmagny et Rimouski.

Révocation

D'autre part, le ministre Bérubé estime que l'on pourra terminer la révocation des concessions forestières dans les délais prévus avant la fin de 1982. Environ 27 pour 100 des concessions forestières ont été révoquées jusqu'ici.

La priorité portera cette année sur la région de l'Outaouais.

Le ministre a expliqué que le gouvernement révoquait une concession forestière lorsqu'il y voyait un avantage économique avant tout. A ce sujet, il a rappelé que la révocation de plusieurs concessions en Gaspésie avait permis de doubler l'approvisionnement en bois de plusieurs scieries. "Il faut que ça ouvre de nouvelles possibilités", a-t-il dit.

D'autre part, le ministre a indiqué que la construction de routes dans les forêts publiques seraient laissées aux entrepreneurs privés puisqu'il en coûterait moins cher ainsi au gouvernement.

L'Etat paiera cependant la moitié du coût réel des travaux de voirie forestière.

Selon M. Bérubé, les normes gouvernementales obligeaient souvent la construction de routes qui dépassaient les besoins des industriels forestiers. "Vous n'aurez pas des chemins forestiers chromés pour des entrepreneurs qui n'en ont pas besoin", a-t-il lancé.

Par ailleurs, le ministre québécois a dit espérer que le nouveau ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, maintiendra la décision de son prédécesseur, M. Ray Hnatyshyn, de transférer aux provinces le programme fédéral d'isolation des maisons.

Habitation: on propose un fonds hypothécaire spécial

par Vianney DUCHESNE

Le Conseil consultatif de l'habitation de Québec propose la création d'un fonds hypothécaire enregistré qui allouerait des prêts hypothécaires à un taux inférieur de celui du marché afin de combattre la flambée des taux de l'intérêt.

Il faut dès maintenant envisager une pénurie de logements en 1981 avec un taux de logements libres qui tombera à 2 pour 100 à la fin de cette année, selon le conseil. On calcule que la construction d'un immeuble de 12 logements, au taux d'intérêt actuel, coûte \$300 par mois par logement à part tous les frais de construction, d'entretien et de taxes.

L'industrie de la construction domiciliaire est chancelante. Les constructeurs se sentent insécures, plusieurs abandonnent les affaires, ralentissent leurs activités et remettent leurs projets à plus tard. Cependant, il n'y aurait pas plus de faillites que d'habitude.

Au cours d'une conférence d'informations, hier, le Conseil consultatif de l'habitation a visé le responsable de cette situation: la flambée des taux de l'intérêt hypothécaire. "La hache dans les taux d'intérêt hypothécaire", de dire le président de l'organisme, M. Germain Mathieu.

Ce comité a été mis sur pied il y a un an par l'Association des constructeurs d'habitations de la région de Québec pour regrouper tous les intervenants du monde de l'habitation. On y retrouve des représentants de divers organismes comme la Chambre d'immeubles, la

Chambre de commerce, les courtiers, les constructeurs, les institutions financières et autres.

C'est après avoir analysé toutes les options possibles que le conseil recommande la création d'un fonds hypothécaire enregistré comme meilleure mesure d'autant plus qu'il a l'avantage de pouvoir être mis en vigueur très rapidement. Les prêteurs accepteraient sûrement, selon M. Mathieu.

Il s'agirait en somme d'un fonds comme l'épargne-logement ou l'épargne-retraite; un épargnant y déposerait une certaine somme à un taux d'intérêt inférieur à celui payé par les banques ou les caisses, mais une partie de cette somme serait déductible des revenus au niveau de l'impôt et les intérêts non taxables. Ainsi, l'investisseur y trouverait son profit et le fonds permettrait de mettre sur le marché des hypothèques à des taux plus abordables pour les consommateurs.

Le programme ne serait pas universel. Pour y accéder, un emprunteur devra au préalable prouver qu'il utilise au moins un certain pourcentage de ses revenus (peut-être 30 pour 100) pour se loger, il ne viserait aussi que le propriétaire d'une maison modeste et que pour une unité de logement.

Les membres du conseil se sont dit conscients du climat psychologique qui détériore le marché de l'habitation. Ils ont donc voulu faire quelque chose au lieu de se contenter d'attendre une intervention de l'Etat. "Il nous faut prendre les grands moyens et nous pensons avoir une solution alléchante. C'est un problème d'argent qu'il faut

régler par cette voie", ont-ils expliqué.

D'autre part, il semble bien que le consommateur québécois n'aura plus le choix et qu'il devra restructurer toute la philosophie de son budget. Il est à prévoir, selon les membres du conseil, qu'il faudra accepter d'investir une plus large part de ses revenus dans le logement et faire de ce facteur une priorité avec la nourriture et l'habillement.

Le Conseil consultatif de l'habitation a souligné l'urgence d'une mesure comme le fonds hypothécaire en laissant entrevoir une véritable crise du logement à brève échéance. La chute du nombre de nouveaux logements en chantier le prouve.

Les chiffres révélés aussi par M. André Lepage, directeur du crédit à la Caisse populaire de Charlebourg: du mois de septembre 1978 au mois de mars 1979, son institution a accordé 165 prêts hypothécaires pour un total de \$5.5 millions; pour la même période, en 1979-1980, le nombre total de prêts s'élève à 65 pour \$2.3 millions.

D'autre part, le conseil entend publier une chronique à l'intention du consommateur qui se sent désarmé dans un contexte économique aussi confus. Les sujets abordés seront: prendre le temps de magasiner avant d'acheter; bien choisir l'emplacement et l'environnement de votre résidence; 85 heures de loisir par semaine à vivre dans un espace de 6,000 pieds carrés et, finalement sur la qualité des matériaux.

Nouvelle émission



\$200 000 000

Hydro-Québec

Obligations à 14%, échéant le 6 mai 1986
(non rachetables)

Échangeables, au choix du détenteur,
en

Obligations à 14%, échéant le 6 mai 1992
(non rachetables)

Date d'émission: le 6 mai 1980

Capital et intérêts garantis sans réserve par la
PROVINCE DE QUÉBEC

Prix: 99,75 pour rapporter environ 14,06%
(plus l'intérêt couru, s'il y a lieu)

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sous les réserves d'usage quant à leur vente antérieure et au changement de prix, à leur émission et livraison par Hydro-Québec et à leur acceptation par nous et sous réserve de l'attestation de leur validité juridique par les conseillers juridiques.

Un exemplaire de la circulaire d'offre sera fourni sur demande.

Lévesque, Beaubien Inc.		Wood Gundy Limitée	
Tassé & Associés, Limitée	Molson, Rousseau & Cie Limitée	Geoffrion, Leclerc Inc.	
Greenshields Incorporée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée	Brault, Guy, O'Brien Inc.	Grenier, Ruel & Cie Inc.
A. E. Ames & Cie Limitée	McLeod Young Weir Limitée	Merrill Lynch, Royal Securities Limitée	McNeil, Mantha Inc.
Mead & Cie Limitée (Raymond Camus Inc.)	Burns Fry Limitée	Dominion Securities	Pitfield MacKay Ross Limitée
Bell Gouinlock Limitée	Casgrain & Compagnie Limitée	Maison Placements Canada Inc.	Richardson Securities of Canada
Walwyn Stoddell Cochran Murray Limitée	Florido Matteau Inc.	Mercier, Ouimet, Masse Inc.	Midland Doherty Limitée
	Placements en Valeurs Mobilières Bontrad Limitée		
Banque Nationale du Canada	Banque de Montréal	La Banque Royale du Canada	

Mai 1980

toronto

Volume des transactions: 5.2 millions d'actions — 300 titres: 1877.91 en hausse de 19.83

Une forte hausse

Une forte hausse a été enregistrée pour la troisième journée de suite à la Bourse de Toronto, hier, et l'indice composé clôture en progrès de 19.85 à 1877.91. Les investisseurs ont été encouragés par le fait que le taux d'escompte est resté à 16.20 pour 100 cette semaine. Douze des 14 secteurs du marché se sont appréciés, l'immobilier réalisant les gains les plus importants. Les produits de consommation et les communications ont subi les plus lourdes pertes. Au total, les titres à la hausse sont plus nombreux que ceux à la baisse, soit 328 contre 122 et 193 sont stables. Le volume comprenait 5.2 millions d'actions et la valeur s'établissait à \$101.85 millions. Les actions ordinaires Hiram Walker-Gooderham and Worts Ltd seront rayées de la cote à l'ouverture du marché le 14 avril. Parmi les industrielles traitées à la séance, Imperial Oil B gagne 4-3 à \$45.78, Husky Oil 3-1 à \$88, Petrofina Canada 3-4 à \$51, Alberta Energy 2-1 à \$54 et Hudson's Bay Oil and Gas 2-1 à \$119. Gulf Canada abandonne 2-1 à \$150-1-2, Seagram Co. 1 à \$63-1-2, Noma Industries A 1-1 à \$9, Carleton Corp. 25 cents à \$2.65 et Venpor Ltd 20 cents à \$2. McIntyre Mines prend 6 à \$61-1-2, Kerr Addison 3 à \$19 et Copperfields Mining 2-1 à \$17. Roman Corp. abandonne 2 à \$46 et Denison Mines 1-2 à \$40-1-2. Numac Oil and Gas gagne 2-1 à \$35-1-4, Ram Pet 1-5 à \$20-5-8 et North Canadian Oils 1-1 à \$17-3-4. Lochiel Exploration cède 3-4 à \$6-1-4 et D'Eldona Gold cède deux cents à \$1.96.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Toronto market, including columns for company names, prices, and changes.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

new york

Volume des transactions: 34.060 millions d'actions — Dow Jones: 791.46 en hausse de 5.55

Un marché soutenu

Les valeurs ont à nouveau été soutenues, hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé à 791.46 en hausse de 5.55. L'activité a porté sur 34.060 millions d'actions. La diminution du "prime rate" à 19.5 pour 100, par deux petites banques, a influencé les achats. Le fait que les principales banques n'ont pas suivi ce mouvement a toutefois contenu l'enthousiasme des investisseurs, d'autant plus que les taux d'intérêt des prêts à la construction ont poursuivi leur progression. En clôture, le nombre des hausses dépasse celui des baisses, 1237 contre 351, et 311 titres sont inchangés. Ford Motor a bénéficié de l'annonce que le dividende de la compagnie ne serait pas réduit et a clôturé à 27 en hausse de 1-1/2. Les pétroles ont évolué irrégulièrement. Mobil a cédé 7-8 à 68-5-8 et Marathon Oil a clôturé à 55-3-4 en hausse de 2-1-8. McDonnell-Douglas, qui a obtenu un contrat pour la vente de chasseurs à l'armée canadienne, a progressé de 2 points à 38-1-2. Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, McIntyre Mines gagne 4-1-8 à \$51, Canadian Pacific 1-1-8 à \$34-1-4, Dome Mines 3-4 à \$58-3-4 et Genstar 1-2 à \$22-1-4. Seagram Co. baisse de 1-1-2 à \$53-1-2 et Campbell Red Lake Mines de 1-4 à \$31-1-4.

Cours transmis par la Presse Associée

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for New York market.

Cours transmis par la Presse Associée

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for New York market.

Cours transmis par la Presse Associée

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for New York market.

Cours transmis par la Presse Associée

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for New York market.

montreal

Volume des transactions: 776,947 actions Industrielles: 327.95 en hausse de 4.01

Mouvement à la hausse

Les cours ont poursuivi leur mouvement de hausse dans un marché modéré à la Bourse de Montréal, hier, et l'indice composé clôture la séance sur un gain de 4.01 à 327.95. En tout 776,947 actions ont été échangées et 1,304 contrats d'option ont été négociés. Dans le groupe des hydrocarbures, qui monte de 14.72 à 723.37, Gulf Oil gagne 3-1-2 à \$150, Hudson's Bay Oil and Gas 3 à \$120, Imperial Oil A-1 à \$46 et Shell Canada 1-4 à \$35. Les services publics progressent de 3.29 à 236.19, les industrielles de 5.21 à 361.77 et les papeteries de 0.04 à 173.48. Les banquiers reculent de 2.37 à 289.70. Finalement, les gains l'emportent largement sur les pertes par 65 contre 35 et 36 valeurs sont inchangées. Noranda Mines gagne 1-3-4 à \$27, Brascan A 1-2 à \$28-3-8, Inco 5-8 à \$29, Moore Corp. 1-2 à \$34-3-4, Dome Petroleum 3-4 à \$68-1-4, Seagram 1-4 à \$63 et Alberta Gas Trunk Line A 3-8 à \$25-1-8. Dans la spéculation, Bateau Bay Mining gagne un cent à 30 cents et Bruneau Mining trois cents à 53 cents. Dumont Nickel perd cinq cents à 84 cents. Scott-Lasalle Ltd, suspendu depuis le 11 février 1980, a été rayé de la cote.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Montreal market.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Montreal market.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Montreal market.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Montreal market.

calgary

Volume des transactions: 3.650,000 actions

Mouvement à la hausse

Les valeurs ont poursuivi leur mouvement de hausse dans un marché modéré à la Bourse de Calgary, hier, et l'indice composé clôture la séance sur un gain de 4.01 à 327.95. En tout 776,947 actions ont été échangées et 1,304 contrats d'option ont été négociés. Dans le groupe des hydrocarbures, qui monte de 14.72 à 723.37, Gulf Oil gagne 3-1-2 à \$150, Hudson's Bay Oil and Gas 3 à \$120, Imperial Oil A-1 à \$46 et Shell Canada 1-4 à \$35. Les services publics progressent de 3.29 à 236.19, les industrielles de 5.21 à 361.77 et les papeteries de 0.04 à 173.48. Les banquiers reculent de 2.37 à 289.70. Finalement, les gains l'emportent largement sur les pertes par 65 contre 35 et 36 valeurs sont inchangées. Noranda Mines gagne 1-3-4 à \$27, Brascan A 1-2 à \$28-3-8, Inco 5-8 à \$29, Moore Corp. 1-2 à \$34-3-4, Dome Petroleum 3-4 à \$68-1-4, Seagram 1-4 à \$63 et Alberta Gas Trunk Line A 3-8 à \$25-1-8. Dans la spéculation, Bateau Bay Mining gagne un cent à 30 cents et Bruneau Mining trois cents à 53 cents. Dumont Nickel perd cinq cents à 84 cents. Scott-Lasalle Ltd, suspendu depuis le 11 février 1980, a été rayé de la cote.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Calgary market.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Calgary market.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Calgary market.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Titres Ventes Haut Bas Ferme, Chang.

Table of stock prices for Calgary market.

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec:

Pommes (à compter du 23 mars 1980): McIntosh AC (atmosphère contrôlée): cell-pack, grosseau 120: \$12.00; grosseau 140: \$11.50; 12 cellos de 3 livres: \$10.00; 8 cellos de 5 livres: \$10.00; 4 x 4 pintes: \$6.75; 6 x 3 litres (expérimental): \$6.60; 40 livres en vrac: \$8.50. Cortland AC: \$2.00 de moins que le McIntosh, sauf pour le 4 x 4 pintes et le 6 x 3 litres (expérimental): \$1.50 de moins que pour la McIntosh.

Carottes: \$2.00 à \$2.25 le sac de 25 lb; carottes, \$4.00 à \$4.25 le sac de 50 lb; \$5.00 à \$5.50 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb.

Choux rouges: \$3.75 à \$4.50 la caisse de 12.

Choux verts: \$3.00 à \$3.50 la caisse de 50 lb; \$2.00 à \$3.25 le sac de 50 lb; gros: \$1.00 à \$1.50 pour le sac de 50 lb.

Echalotes françaises: \$6.50 à \$6.71 pour 12 sachets de 250 gr; \$9.00 le sac de 10 lb.

Laitue Boston, de serre: \$6.00 à \$6.50 pour la caisse de 12 unités; laitue frisée: \$8.25 à \$8.50 la caisse de 24 unités.

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint

des producteurs de pommes du Québec.

Betteraves: \$1.50 à \$2.00 le sac de 25 lb (moyennes); \$2.00 à \$2.50 le sac de 50 lb (grosses); \$2.25 à \$2.50 le sac de 12 sachets de 2 lb.

Carottes: \$2.00 à \$2.25 le sac de 25 lb; carottes, \$4.00 à \$4.25 le sac de 50 lb; \$5.00 à \$5.50 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb.

Choux rouges: \$3.75 à \$4.50 la caisse de 12.

Choux verts: \$3.00 à \$3.50 la caisse de 50 lb; \$2.00 à \$3.25 le sac de 50 lb; gros: \$1.00 à \$1.50 pour le sac de 50 lb.

Echalotes françaises: \$6.50 à \$6.71 pour 12 sachets de 250 gr; \$9.00 le sac de 10 lb.

Laitue Boston, de serre: \$6.00 à \$6.50 pour la caisse de 12 unités; laitue frisée: \$8.25 à \$8.50 la caisse de 24 unités.

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint

options (transigées)

Table of option transactions with columns for symbol, price, and volume.

bénéfices

par la Presse canadienne
Ahed Corp., trimestre clos le 29 fév.: 1980, \$8.740, un cent par action; 1979, \$48.004, 56 cents.

CHUM Ltd, semestre clos le 29 fév.: 1980, \$1.091.000, 33,6 cents par action; 1979, \$662.876, 29,7 cents.

Canadian Tire Corp. Inc., 18 cents; classe A, 18 cents; 1er juin, inscr. le 9 mai.

Guardian Capital Group Ltd, 70 cents, 25 av., inscr. le 17 avr.

HCI Holdings Ltd, semestre clos le 31 mars: 1980, \$7.478.682, \$7,31 par action; 1979, \$3.022.302, \$3,22.

Magna International Inc., class A, neuf cents; classe B, neuf cents; 1er juin, inscr. le 15 mai.

Pacific Western Airlines Ltd, exercice clos: 1979: \$12,8 millions, aucun chiffre par action; 1978, \$8,4 millions.

York Lambton Inc., exercice clos le 31 déc.: 1979, \$3.185.000, 45 cents par action; 1978, \$695.000, 10 cents.

fonds mutuels

Cours transmis par la Presse Canadienne. Ces cours représentent la valeur de l'actif net par action (VANPA) de chaque fonds.

Table of mutual funds with columns for name, date, and value.

monnaies

Table of exchange rates for various currencies.

Table of dividends with columns for company name, date, and amount.

dividendes

par la Presse canadienne
Dividendes des sociétés déclarés hier, trimestriels, sauf indication contraire.

Alberta Energy Co. Ltd, 15 cents, 11 juin, inscr. le 21 mai.

Interprovincial Pipe Line Ltd, 35 cents, un dividende d'action, 2 juin, inscr. le 7 mai.

National Hees Enterprises Ltd, 16 cents, annuel, 30 juin, inscr. le 15 juin.

Premier Communications Ltd, 15 cents, 16 mai, inscr. le 30 avr.

céréales

WINNIPEG (PC) — Baisse générale des cours des céréales à la Bourse des matières premières de Winnipeg, hier. Le volume d'affaires était estimé à 150.000 tonnes.

Le colza a perdu \$1,70 à \$2,50 à la suite de pressions provenant de ventes effectuées par des maisons de courtiers. Le lin baisse de \$1,60 à \$2,40.

Le blé clôture en baisse de \$2 à \$4, l'orge cède 70 cents à \$1,10, l'avoine perd 60 à 90 cents.

Les cours du seigle sont tombés pour la deuxième journée de suite, le contrat de mai perdant \$5 et la nouvelle récolte \$2,90.

CHICAGO (AP) — Une rectification technique a fait varier à la baisse les cours des céréales à la Bourse des matières premières de Chicago, hier.

En clôture, le soja perd 5,25 à 7,75 cents, mai \$5,9550; le blé recule de 7 à 11,25 cents, mai \$4,1450; le maïs cède 2,25 à 5,75 cents, mai \$2,70; l'avoine abandonne 3,50 à 4 cents, mai \$1,3575.

l'argent

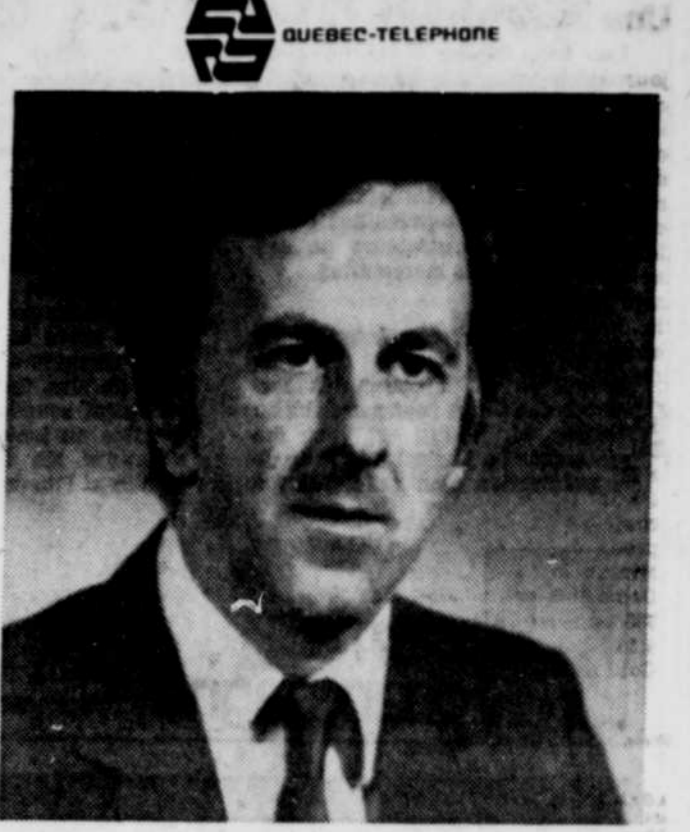
TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd cotait l'argent-métal, hier, à \$18,606 l'once de troyes et \$398,19 le kilo, en regard de \$19,029 l'once et \$611,79 le kg la veille.

Ces cours sont en dollars canadiens.

l'or

Table of gold prices with columns for date, price, and volume.

Large table of market data including various stock prices and indices.



Monsieur Michel Carrier, gérant, services aux clients de Québec-Téléphone pour la région Québec confirme la nomination de monsieur Jean-Marco Labbé au poste de gérant, services aux abonnés, district de Sainte-Marie. Originaire de Québec, M. Labbé compte dix ans d'expérience à Québec-Téléphone dans les secteurs du marketing et de la planification du revenu.

bestiaux

MONTREAL (PC) — Le total des arrivages au marché aux bestiaux de Montréal cette semaine comprenait 580 bovins, 1.282 veaux, 53 porcs et 20 agneaux. Les prix s'établissaient ainsi: Génisses: commercial: \$53,25-62,25. Vaches: D1, D2: \$52-55, avec un max. de \$56; D3: \$48-52,50; D5: \$40-49,50. Taureaux: \$55-68,75. Veaux: de choix et bons: \$95-128, avec un max. de \$131; moyens: \$82-94; communs: \$65-82. Veaux de remplacement: bons: \$105-123, avec un max. de \$133; moyens et communs: \$85-100. Agneaux de printemps, de 46 lb en moyenne: \$178 les 112 lb.

Advertisement for DUBLEUET APÉRITIF VIN DE BLEUETS BLUEBERRY WINE. Includes an illustration of a bottle and a glass, and a background scene of a street with shops like 'CAFÉ', 'ÉPICIER', and 'TERRASSE'.

Advertisement for IVANHOE INC. featuring a \$15,000,000 bond offering. Text includes: 'Obligations hypothécaires de premier rang à fonds d'amortissements série 1980 échéant le 15 mars 1995' and 'McLeod Young Weir Limitée'.

Advertisement for DUBLEUET wine. Text includes: 'Le grand apéritif DUBLEUET en vente partout.' and 'C'est le temps DUBLEUET.' with the Melville logo.

L'exploitation des marchands

Imaginez-vous donc que les propriétaires des petits commerces dans les grands (et les petits) centres commerciaux sont régulièrement victimes d'intimidation, de menaces, et de représailles de la part des administrateurs de ces vastes complexes mercantiles.

C'est du moins l'opinion de Me Réjean Boutin, avocat et directeur général de la Fédération des marchands des centres commerciaux du Québec. M. Boutin est venu me rencontrer au journal à la suite de la publication d'un article, il y a

quelques jours, publicisant la façon cavalière avec laquelle la direction de Place Sainte-Foy avait décidé de se débarrasser d'un de ses plus vieux marchands, le propriétaire du magasin "Coloris".

Pour M. Boutin, les associations de marchands dans ces centres commerciaux ne sont que des organismes créés et contrôlés par les administrateurs de ces centres. Rien de plus. Ces associations sont tellement soumises à la direction qu'elles ne font jamais rien pour défendre les intérêts des marchands si l'un des leurs est victime

d'une décision arbitraire des administrateurs du centre.

C'est donc dans le but de défendre ces petits marchands que fut créée, il y a quelque temps, la Fédération des marchands des centres commerciaux du Québec. Cette fédération est formée de "sections" qui sont présentement en gestation dans plusieurs centres commerciaux du Québec. Les marchands intéressés à se grouper pour se défendre contre les "gros sans-cœur" auront plus de renseignements en téléphonant à Me Réjean Boutin à 647-4655.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434



Sandwichs extra-gros

Doris et Richard Bourret, propriétaires du Motel Carillon, du restaurant l'Omnibus et de la brasserie La Futaille viennent de transformer cette brasserie en bar-sandwichs et de la rebaptiser "Le Patio". Durant toute la semaine on a célébré l'ouverture par un minidéfilé de mode printemps-été présenté par les modèles de la maison "Elle".

En transformant la brasserie "La Futaille" en bar-sandwichs, les propriétaires gagnent 54 jours d'ouverture annuellement et trois heures de plus tous les jours pour accumuler les profits.

La spécialité du "Patio", des sandwichs. Des sandwichs énormes, présentés dans de très grands paniers par des filles superbes. Jugez-en vous-même puisque sur la photographie qui accompagne ce texte, Gilles Payant, animateur à CJRP, se fait offrir un de ces gros sandwichs par Brigitte Fortin. Les filles sont toutes aussi jolies et les sandwichs sont tous aussi gros. Ils sont gros comment les super-sandwichs? A peu près gros comme la base d'un téléphone. C'est à peu près tout ce qui manquait dans ce coin où les restaurants sont légion. La formule a le mérite d'être originale.

Mon carnet mondain

Centre sportif de Charny

C'est dimanche à 16h que sera lancée la grande campagne de souscription populaire au profit du centre sportif et culturel de Charny. L'objectif de la campagne qui durera deux semaines est de recueillir auprès de la population quelque \$400.000.

Les Lasalliens

Les Lasalliens de Beauport sont invités à la cabane à sucre, samedi après-midi et en soirée. Vous aurez plus de renseignements en téléphonant à Roméo Trudel à 822-1073 et à 667-3091.

Grand gala

Un grand gala comprenant un défilé de mode et une soirée dansante se déroulera demain soir, à 20h30, à la salle paroissiale de Charny au profit du centre sportif et culturel qui doit voir le jour sous peu à Charny. Les billets se vendent \$6.

Monuments et sites

Le Conseil des monuments et sites du Québec dont sont membres plusieurs citoyens de la région tient, en fin de semaine, au Château de Ramsey, à Montréal, son colloque 1980. De fait, le colloque se tient un peu partout dans la région de Montréal d'une maison historique à l'autre.

Semaine de charité

La communauté chrétienne de Saint-Charles de Limoulo offre cette semaine un grand bazar au centre communautaire de Limoulo, 450 Be Avenue. Le bazar qui débute dimanche à 19h sera ouvert tous les jours, jusqu'au 20 avril, de 13h30 à

22h. Les profits iront à la communauté chrétienne.

Pas d'chair pas d'os

Ce soir et demain, à 20h30, à l'Institut canadien, le groupe "Pas d'chair pas d'os" présente un spectacle différent avec plus de 30 personnes en scène. "Une expérience à vivre plus qu'un show à subir" platent" dit le communiqué.

Latino-américain

L'Association latino-américaine de Québec, un groupe d'étudiants en espagnol de Laval et le Café-restaurant Latino-américain organisent, dimanche, à Saint-Henri de Lévis, une partie de sucre. Le prix varie de \$4.25 à \$8.25. Vous aurez plus de renseignements en appelant Françoise à 522-8920, ou Juana à 871-9632.

Salon de l'auto sport

Le 11e Salon de l'auto sport a ouvert ses portes cet après-midi au Pavillon des congrès et de la jeunesse du parc de l'Exposition. Si vous aimez les voitures, allez-y! Vous en verrez de toutes les sortes.

Fêtes d'antan

Le Service des loisirs et parcs de la ville de Québec prépare une exposition qui sera présentée au cours de l'été 1980 sur les fêtes populaires d'antan à Québec. Les responsables aimeraient retrouver des films amateurs ou professionnels sur la Fête-Dieu, la Saint-Jean-Baptiste, la fête du Sacré-Coeur et la Fête des Travailleurs tournés à Québec avant 1951. Les intéressés n'ont qu'à communiquer avec M. Daniel Bilodeau à 681-9640 ou à 872-1965.

Folkothèque

Samedi à 21h30, aura lieu au centre récréatif Couillard, 13 rue Couillard, une folkothèque organisée par la troupe La Crémaillère. Cette soirée de danses internationales est gratuite et ouverte aux gens ayant un minimum de connaissance en folklore.

Gala gastronomique

C'est demain que le conseil 2882 des Chevaliers de Colomb de Montmorency tient son gala gastronomique annuel. Ça débute à 16h à la saie du conseil, 4066 boul. Sainte-Anne et ça coûte \$12.50 par personne.

Vin et fromage

Le club Lions de Cap-Rouge organise, aux profits de ses oeuvres, samedi à 21h, une dégustation de vins et de fromages au centre municipal de Cap-Rouge, 4473 avenue Saint-Félix. Le prix est de \$12.50 par personne.

Exposition

L'organisme paroissial de loisirs de Sainte-Geneviève de Sainte-Foy tient, les 12 et 13 avril, l'exposition annuelle des travaux réalisés à l'intérieur des cours et ateliers durant l'hiver. C'est à l'école Sainte-Geneviève sise au 3,200 rue d'A-mours.

Théâtre amateur

La troupe du Saubier en collaboration avec le service des loisirs de Vanier présente, demain et dimanche, à 20h30, au centre François-Charon, 525 boul. Hamel, la pièce de théâtre "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Coût: \$2.50 par personne.

Les policiers prennent les rames

Le président de Métal Québec, Tommy Nittolo, au centre, a remis cette semaine un chèque de \$6.500 à M. Jacques Harvey, directeur de Maurice Lahoud Ford et président de la souscription pour la traversée du lac Saint-Jean à la rame.

Cette course, organisée par les différents corps de police et d'agents de la paix de la province est d'une longueur de 55 kilomètres et elle se déroulera cette année le 12 juillet entre Chambord et Alma.

Ce chèque ne représente qu'une partie de la contribution totale de Métal Québec, qui s'élève à près de \$15.000. On reconnaît à droite de la photo, le président de cette traversée, M. Robert Roberge de la sûreté municipale de Charlesbourg.

Les "chaloupes" en question sont des baleinières de 16 pieds dans lesquelles embarquent trois rameurs; deux rament pendant que

le troisième homme se repose. Cette traversée du lac Saint-Jean à la rame en est cette année à sa

septième édition et elle attire des participants venant de toute la province.



La mode si excitante!

à gauche, un air printanier: le veston, de coupe classique peut s'agencer aussi avec un pantalon ou une jupe de même tissu et couleur. Naturel, jaune ou bleu, de 8 à 18 53⁰⁰

mais pourquoi ne pas fleurir votre ensemble? cette blouse sans manche, ornée d'une boucle au col, est si jolie. Imprimé noir et naturel, de 8 à 18 28⁰⁰

et sa jupe assortie, de ligne A, est élastifiée à la taille. Imprimé naturel noir, de 8 à 18 27⁰⁰

et le coordonné de droite devient un classique qu'on porte le jour ou le soir. Le cardigan est boutonné sur toute la longueur et plissé à l'épaule. Naturel, de 8 à 18 27⁰⁰

et la jupe droite est légèrement plissée à la taille et fendue sur un des côtés. Naturel, de 8 à 18 28⁰⁰

disponibles à notre rayon du sport.

Dites: portez à mon compte.